



# Citoyenneté et Immigration Canada

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

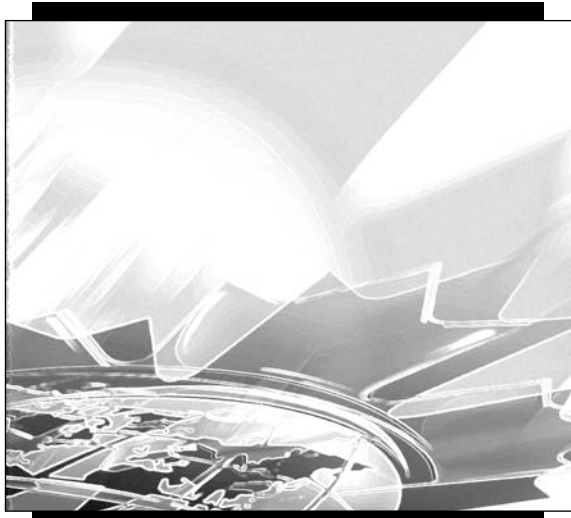
No. de catalogue BT31-2/2003-III-91

ISBN 0-660-61775-7

# Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2002–2003



Approuvé par

Handwritten signature of Denis Coderre.

---

L'honorable Denis Coderre  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Section I : Message du Ministre.</b> . . . . .   | <b>3</b>  |
| Déclaration de la direction . . . . .   | 4         |
| <b>Section II : Priorités du ministre</b> . . . . .   | <b>5</b>  |
| Raison d'être . . . . .   | 5         |
| Résultats du Ministère. . . . .   | 5         |
| <b>Section III : Plans par résultat stratégique</b> . . . . .   | <b>11</b> |
| Maximiser les avantages sociaux et économique des migrations au Canada. . . . .   | 12        |
| Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir. . . . .  | 17        |
| Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants et<br>leur intégration à la société canadienne . . . . . | 22        |
| Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour<br>gérer l'accès au Canada . . . . .                 | 26        |
| <b>Section IV : Organisation</b> . . . . .  | <b>31</b> |
| Reddition de comptes. . . . .   | 33        |
| Initiatives en matière de réglementation . . . . .  | 36        |
| Stratégie de développement durable pour 2001-2003 : Principaux objectifs . . . . .  | 36        |
| Initiative du service à la clientèle . . . . .  | 40        |
| <b>Section V : Information financière</b> . . . . .   | <b>41</b> |
| Détails des programmes de paiements de transfert. . . . .   | 43        |
| <b>Tableaux</b> . . . . .   | <b>41</b> |
| Tableau 2.1 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique . . . . .  | 5         |
| Tableau 4.1 : Tableau de concordance des résultats stratégiques<br>et secteurs d'activité . . . . .                       | 31        |
| Tableau 4.2 : Dépenses nettes prévues par secteur d'activité et<br>équivalents temps plein. . . . .                       | 34        |
| Tableau 4.3 : Dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein . . . . .  | 35        |
| Tableau 5.1 : Dépenses d'immobilisation prévues. . . . .  | 41        |
| Tableau 5.2 : Sommaire des paiements de transfert . . . . .   | 42        |
| Tableau 5.3 : Coût net du programme de CIC pour 2002-2003 . . . . .   | 46        |
| Tableau 5.4 : Source des recettes non disponibles . . . . .   | 47        |
| <b>Index</b> . . . . .  | <b>48</b> |



# Section I : Message du Ministre



J'ai le plaisir de déposer, devant le Parlement et le peuple canadien, le Rapport sur les plans et les priorités de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'exercice 2002-2003.

Mon but est de mettre sur pied des programmes de citoyenneté et d'immigration dynamiques qui contribueront à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens. Même si les immigrants et les réfugiés améliorent manifestement leur propre sort en s'établissant dans notre pays, c'est en dernière analyse le Canada qui profite de leur venue. Et la façon dont nous gérons nos programmes de citoyenneté et d'immigration témoigne directement de notre vision du Canada.

Que ce soit à titre de professionnels, de gens d'affaires, de travailleurs qualifiés, d'artistes ou d'artisans, les immigrants enrichissent de leurs capacités et compétences tous les secteurs de l'activité économique. Ils apportent avec eux de nouvelles idées et assurent l'existence de liens solides avec le reste de la communauté internationale. En portant leur choix sur le Canada, les immigrants manifestent leur engagement à l'égard de l'ensemble de la communauté canadienne, unissant leur sort et celui de leurs familles à l'avenir de notre pays. Cet apport, qui a fait du Canada ce qu'il est devenu, continuera de façonner notre pays.

Au cours de l'année à venir, la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* sera mise en œuvre dans l'ensemble du Canada et dans nos bureaux à l'étranger. Il s'agit là d'un jalon déterminant de la modernisation du programme d'immigration et d'un outil d'une importance capitale pour réaliser les avantages des programmes de CIC. Je compte également présenter une nouvelle loi sur la citoyenneté, qui achèvera, nous l'espérons, de renouveler les fondements législatifs et stratégiques de CIC.

Les attentats survenus aux États-Unis en septembre dernier ont mis en évidence un autre défi immédiat et de taille qui se présente à CIC. À la suite de ces événements tragiques, le gouvernement du Canada a immédiatement fait de la lutte au terrorisme une priorité. Dans son budget de décembre dernier, il a doté les ministères, y compris CIC, des ressources additionnelles pour relever ce défi. En étroite collaboration avec nos partenaires, au Canada et à l'étranger, nous prenons les mesures nécessaires pour affronter les nouveaux risques qui se présentent.

En définitive, la qualité de nos programmes dépend de celle de notre personnel et des outils dont il dispose. Nous aurons des défis majeurs à affronter, et il faudra nous donner les moyens de les relever.

En maintenant le cap sur les priorités établies pour 2002-2003 et grâce au dévouement et au professionnalisme indéfectibles du personnel de CIC, je suis persuadé que le Canada réalisera pleinement les avantages de programmes d'immigration et de citoyenneté ouverts et proactifs.

## Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003 de Citoyenneté et Immigration Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans le présent document :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités et les stratégies du Ministère ainsi que les résultats clés escomptés;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le rapport.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport sur laquelle s'appuie ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification et de rapport sur laquelle s'appuie ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs attribués.

Signature :  Date : \_\_\_\_\_

Nom : Michel Dorais  
Titre : Sous-ministre

Téléphone : (613) 954-3501



# Section II : Priorités du Ministère

## Raison d'être

Le Ministère a pour objectif de faire en sorte que le mouvement des personnes à destination du Canada et l'appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du Canada. En même temps, le Ministère doit protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada consiste à bâtir un Canada plus fort en

- tirant profit au maximum des mouvements migratoires mondiaux;

- protégeant les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir;
- définissant l'appartenance à la société canadienne et en favorisant l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérant l'accès au Canada.

Ces quatre résultats stratégiques sont les principaux avantages que CIC apporte aux Canadiens et aux Canadiennes. La section III du rapport présente les activités prévues que CIC poursuivra afin d'obtenir ces résultats stratégiques.

## Résultats du Ministère

**Tableau 2.1 : Dépenses nettes prévues par résultat stratégique (en millions de dollars)**

| Résultat stratégique                                   | Prévision des dépenses 2001-2002 | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 | Dépenses prévues 2004-2005 |
|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Maximiser les avantages des migrations internationales | 163,1                            | 146,9                      | 145,5                      | 141,0                      |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada           | 136,5                            | 111,2                      | 100,0                      | 100,1                      |
| Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants        | 342,4                            | 334,6                      | 332,4                      | 330,2                      |
| Gérer l'accès au Canada                                | 329,6                            | 366,8                      | 340,1                      | 313,5                      |
| Dépenses prévues nettes                                | 971,6*                           | 959,5                      | 918,0                      | 884,8                      |

\*Représente la prévision la plus juste du total des dépenses prévues nettes d'ici la fin de l'exercice.

**Explication des changements :** La prévision des dépenses pour 2001-2002 comprend des ressources additionnelles imputées au programme concernant les criminels de guerre et au Programme fédéral de santé intérimaire, ainsi qu'un paiement versé en vertu de l'Accord Canada-Québec pour 2000-2001. Les dépenses prévues pour 2002-2003 sont plus faibles, en raison principalement des ressources moindres consacrées à l'élimination de l'arriéré des demandes ainsi que de la fin du financement s'appliquant à l'arrivée des clandestins de la mer et de l'opération d'aide humanitaire au Kosovo. Les dépenses prévues pour 2003-2004 et les années suivantes sont en baisse, en raison surtout d'une diminution des ressources consacrées à la carte de résident permanent et des ressources temporaires allouées à la mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Certaines activités clés ne peuvent être rattachées à un résultat stratégique particulier, car elles appuient de façon générale tous les objectifs du Ministère. Ces activités sont essentielles à l'atteinte des objectifs que CIC a définis comme prioritaires au cours de l'année qui vient.

CIC a établi trois priorités pour l'exercice 2002-2003 :

- terminer la réforme des programmes déjà amorcée;
- améliorer les mesures de sécurité et de protection des Canadiens;
- accroître la capacité du Ministère d'exécuter ses programmes de la manière la plus efficace qui soit.

Terminer la réforme des programmes

Pendant plus de vingt ans, les programmes de CIC ont trouvé leur fondement législatif dans la *Loi sur la citoyenneté* et la *Loi sur l'immigration*. Toutefois, le 1<sup>er</sup> novembre 2001, le Parlement a adopté le projet de loi C-11, remplaçant ainsi l'ancienne législation de l'immigration par la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*<sup>1</sup>.

Cette législation devant entrer pleinement en vigueur en 2002-2003, la première priorité de CIC pour l'année qui vient sera de terminer les réformes législatives et stratégiques destinées à renouveler et à revigorer le programme d'immigration.

Outre le parachèvement du Règlement nécessaire pour mettre en œuvre la nouvelle législation, le Ministère mettra la dernière main à l'élaboration des politiques nécessaires pour fournir des orientations fonctionnelles au personnel chargé d'appliquer la nouvelle *Loi*. Il faudra aussi modifier les systèmes de technologie de l'information en place, concevoir et diffuser des manuels opérationnels de même que de la formation à l'intention des employés de CIC et veiller à ce que tous les changements découlant de la mise en œuvre soient adéquatement

communiqués aux Canadiens, aux partenaires et aux employés de CIC ainsi qu'aux personnes susceptibles d'immigrer au Canada. Ces activités exerceront aussi des pressions considérables sur les services administratifs et internes de CIC.

L'achèvement de ce volet de la réforme des programmes insufflera une nouvelle vigueur aux efforts de CIC visant à offrir des services aux Canadiens, et ce, dans presque tous ses secteurs d'activité. Cependant, pour mener à bien le processus de renouvellement et la réforme des fondements législatifs et stratégiques des programmes qui définissent l'appartenance à la société canadienne, CIC compte également présenter une nouvelle législation sur la citoyenneté. Au cours de la prochaine année, des propositions législatives seront préparées, puis déposées devant le Parlement pour donner suite à l'engagement soutenu du Ministère à l'égard des réformes législatives et stratégiques.

Assurer la sécurité et la protection des Canadiens

Les événements du 11 septembre aux États-Unis ont amené la population canadienne à s'interroger quant à sa sécurité et à sa protection. L'attention s'est tournée vers les questions de migration internationale en général, et vers la circulation et les contrôles frontaliers Canada-États-Unis en particulier.

CIC a pour mandat de faciliter l'accès au Canada des résidents temporaires, des réfugiés authentiques et des immigrants admissibles, tout en prenant des mesures soutenues et efficaces pour interdire l'entrée à ceux qui ne sont pas admissibles, et pour renvoyer ceux qui ne respectent plus les critères d'admissibilité. À la suite des attentats terroristes aux États-Unis, des mesures spéciales ont été prises afin d'assurer la sécurité des Canadiens, mesures visant notamment à améliorer les contrôles aux points d'entrée au Canada et à l'étranger; à intensifier la collecte d'informations et le partage du renseignement avec nos partenaires clés;

1 Pour plus de renseignements sur la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/loi-imm.html>

à renforcer les processus de détention, d'enquête et de renvoi; et à intercepter des documents frauduleux. Le budget de décembre 2001 prévoit de nouvelles ressources de l'ordre de 651,9 millions de dollars, sur une période de six ans, qui permettront à CIC de mettre en œuvre ces initiatives.

Assurer la sécurité et la protection des Canadiens sera l'une des grandes priorités de CIC pour 2002-2003. Dans l'atteinte de cet objectif, le Ministère sera appuyé par sa réforme législative, des activités de renforcement de sa capacité et les plans plus détaillés présentés à la section III du rapport, en particulier sous la rubrique « Gérer l'accès au Canada ».

#### Renforcer la capacité du Ministère

Pour faire honneur à son engagement de remanier ses programmes, d'assurer la sécurité et la protection des Canadiens, ou pour obtenir les résultats stratégiques qu'il vise, CIC doit avoir la capacité d'exécuter efficacement ses programmes. Or le renforcement de la capacité exige que de nombreux éléments soient réunis. À la base, il faut une vision forte de ce que le Ministère entend réaliser. Il faut également déterminer le type et le nombre d'employés nécessaires pour faire le travail, définir les politiques, les processus et les systèmes nécessaires à une prise de décisions éclairée ainsi que les partenariats stratégiques qui permettent au Ministère d'atteindre ses objectifs.

Au nombre de ces objectifs figure l'engagement qu'a pris CIC de faire progresser le plan d'action du gouvernement dans son ensemble. L'approche stratégique du Ministère au chapitre de l'élaboration des politiques lui a permis d'appuyer activement les engagements clés énoncés dans le discours du Trône – en ce qui a trait, par exemple, aux compétences, à l'apprentissage, à l'innovation et à la cohésion sociale – en examinant, avec d'autres ministères fédéraux, des occasions et des défis horizontaux.

Par ailleurs, le Ministère a consolidé ses partenariats avec d'autres ministères à vocation économique et sociale, afin de traiter de

préoccupations en matière de politique. Ainsi, par sa participation accrue à des groupes de travail interministériels, CIC aborde des questions telles que les compétences, l'apprentissage et la mobilité avec Développement des ressources humaines Canada, l'innovation avec Industrie Canada et la cohésion sociale avec Héritage Canada. Ces activités ont entraîné des changements dans les politiques et les programmes des ministères et ont favorisé une meilleure compréhension des répercussions de l'immigration sur les questions générales d'ordre économique et social.

Afin de tenir compte des compétences communes fédérale et provinciales en matière d'immigration, le Ministère poursuivra son travail en vue de consolider les partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour ce qui concerne l'immigration et les réfugiés. CIC continuera de tirer parti de ces étroites relations de collaboration grâce au maintien et à la création d'accords bilatéraux.

En outre, CIC continuera de préciser et d'étayer ses orientations stratégiques portant sur les niveaux d'immigration annuels. L'une des clés pour atteindre cet objectif consistera à renforcer les partenariats établis à des fins de planification. En vertu de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, CIC est tenu d'accroître ses activités de consultation et de planification visant à définir les niveaux d'immigration et de soumettre au Parlement des rapports périodiques. En 2002-2003, le Ministère intensifiera ses consultations avec ses partenaires des provinces et des territoires en vue de la planification pluriannuelle de l'immigration. À cette fin, il a organisé une table de consultation mixte pour la planification de l'immigration. Cette table sera un point de convergence pour la consultation, la planification et la recherche sur des questions connexes et facilitera tant l'élaboration d'autres politiques que le processus de planification de l'immigration à l'échelle nationale.

Le Ministère axera ses activités stratégiques de liaison internationale sur l'intensification des consultations avec les hauts fonctionnaires d'autres pays pour traiter les

problèmes particuliers de migration régionale, et avec des organisations internationales, telles que l'Organisation internationale pour les migrations, l'organisme chargé des consultations intergouvernementales et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour traiter les grandes questions de migration internationale. Les questions de sécurité et de gestion de migrations à l'échelle mondiale viennent au premier plan.

Au cours de la période de planification, CIC continuera d'appuyer le projet Metropolis<sup>2</sup>, un groupe de recherche stratégique ayant des ramifications canadiennes et internationales. Le projet Metropolis a été établi en 1995 dans le cadre du Programme des initiatives conjointes du Conseil de recherches en sciences humaines, en vue de mener des recherches et de mettre au point des politiques sur la migration, la diversité et le nouveau visage des villes. Le volet canadien de cette initiative, financé par le Conseil et dix ministères et organismes fédéraux, dont CIC qui en assure également la direction, appuie quinze universités qui se sont regroupées pour former quatre centres d'excellence pour l'immigration et l'intégration. Ces centres regroupent des chercheurs, des étudiants aux cycles supérieurs et des représentants de la société civile. Le projet réunit aussi des partenaires internationaux de plus de 25 pays, qui bénéficient de travaux de recherche conjoints et de débats stratégiques approfondis. Metropolis s'avère un outil important, et il contribue à faire en sorte que CIC profite des recherches récentes et des nouvelles approches stratégiques au Canada et partout dans le monde.

En 2002-2003, un certain nombre d'investissements stratégiques dans les données de recherche sur les politiques apporteront des résultats qui, selon nous, devraient améliorer notre capacité d'exécuter des programmes d'immigration de plus en plus efficaces. Les résultats de la première partie de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, réalisée en collaboration avec Statistique Canada, seront rendus publics au début de 2003. Cette première partie – constituée d'entrevues menées auprès d'immigrants six mois après leur arrivée au Canada – nous renseignera sur les toutes premières étapes de l'établissement des immigrants.

En outre, CIC a versé des fonds pour qu'un plus grand nombre de participants nés à l'étranger soient inclus dans l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes<sup>3</sup>, menée par Statistique Canada, et dans l'Enquête mondiale sur les valeurs. Ces enquêtes nous fourniront une information fiable, qui ne serait pas disponible autrement, sur l'alphabétisation et les aptitudes à la vie quotidienne – lesquelles influent sur la réussite économique – des résidents du Canada nés à l'étranger par rapport aux résidents nés au Canada. Elles permettront également de dégager les valeurs fondamentales des nouveaux immigrants et de mieux comprendre les difficultés d'intégration des personnes nées à l'étranger; nous serons alors en mesure de déterminer quels programmes répondent à ces difficultés et quels autres facteurs influent sur la cohésion sociale.

2 Pour plus de renseignements sur le projet, voir <http://canada.metropolis.net/>

3 Pour plus de renseignements sur l'enquête, voir [http://www.hrdc-drhc.gc.ca/stratpol/arb/publications/books/litteratie\\_adulte.shtml](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/stratpol/arb/publications/books/litteratie_adulte.shtml)

Par ailleurs, CIC aide le gouvernement fédéral à respecter son engagement visant à assurer l'égalité homme-femme et la diversité dans l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de sa législation. L'Analyse comparative entre les sexes<sup>4</sup> sert à évaluer l'apport différentiel des politiques, des programmes et de la législation à l'égard des hommes et des femmes appartenant aux diverses catégories démographiques. L'utilisation de cette information pour l'élaboration des politiques, des programmes et de la législation améliore la qualité et la pertinence des services gouvernementaux et reflète notre engagement en matière d'égalité des sexes.

Ainsi, conformément à son engagement, CIC a intégré l'Analyse comparative entre les sexes dans sa réforme législative en cours et continuera de l'intégrer en 2002-2003, pour ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L'Analyse comparative entre les sexes fera également partie intégrante de la nouvelle législation relative à la citoyenneté. Pour renforcer sa capacité, le Ministère concevra et exécutera des programmes de formation à l'intention de ses employés et mettra la dernière main à un cadre stratégique d'action sur l'Analyse comparative entre les sexes.

Ces importantes activités d'orientation et de recherche appuient l'élaboration des politiques et des programmes de CIC et aident le Ministère à sélectionner les nouveaux immigrants capables de contribuer au développement social, culturel et économique du Canada et à les intégrer.

Pour appuyer les orientations qu'il s'est récemment données ou qu'il prendra bientôt, CIC devra relever d'importants défis en matière de ressources humaines, tels que la dotation, la planification de la relève, le développement des qualités de chef et la formation des cadres ainsi que le recrutement, le maintien en poste et l'avancement professionnel. En 2002-2003, il s'agira essentiellement de constituer et de maintenir un effectif polyvalent et de favoriser un milieu de travail

qui incite les employés à donner leur pleine mesure. Entre autres, nous instituerons un cadre de gestion de carrière et plusieurs initiatives de formation opérationnelle et d'apprentissage qui s'inscrivent dans le Cadre de formation de CIC. En particulier, le Ministère prendra des mesures afin que sa structure organisationnelle et ses ressources humaines puissent répondre aux exigences liées à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

La capacité du Ministère d'élaborer des politiques et de prendre des décisions s'appuie aussi sur l'information provenant de la mesure du rendement, des systèmes de technologie de l'information et de la gestion du risque. L'information recueillie dans le cadre des activités de mesure du rendement de CIC servira également à concevoir des pratiques modernes de gestion, y compris à intégrer la gestion du risque dans la planification et la prise de décisions du Ministère.

Ayant soigneusement examiné ses activités courantes de mesure du rendement et ayant déterminé les données essentielles et les difficultés d'analyse, CIC a mis au point un cadre pour uniformiser ses méthodes et résoudre les problèmes liés aux données. Pour 2002-2003, le Ministère préparera la mise en application de ce cadre en créant des indicateurs de rendement intégrés.

Un autre outil essentiel pour renforcer la capacité du Ministère réside dans des systèmes de technologie de l'information qui facilitent la prestation des programmes et des services ainsi que les rapports avec les clients et les partenaires, et fournissent les données essentielles sur lesquelles reposent les décisions opérationnelles et de gestion. Le Système mondial de gestion des cas (SMGC), qui représente l'avenir des systèmes de technologie de l'information de CIC, devrait être au point en 2005. Il repose sur l'utilisation de l'identificateur-client unique et suppose la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une série d'applications intégrées pour remplacer les anciens systèmes disparates et obsolètes. En 2002-2003,

4 On trouvera, sur le site suivant, divers liens vers l'analyse : <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-ac/francais/liens.html>

l'équipe du projet fera l'acquisition des logiciels commerciaux qui serviront à édifier le SMGC, recensera les besoins fonctionnels et entreprendra le développement de la première version.

De plus, le Ministère continue d'évaluer le potentiel des fichiers à imagerie pour faciliter la centralisation au Canada de certains processus administratifs de traitement des demandes d'immigration. S'appuyant sur les résultats du Projet pilote de traitement centralisé<sup>5</sup>, réalisé en 2001-2002, le Projet pilote d'imagerie pour le traitement des demandes à l'étranger<sup>6</sup>, qui sera réalisé en 2002-2003, visera à mettre à l'essai, dans deux missions à l'étranger, l'utilisation de l'imagerie pour évaluer les demandes présentées au titre de la catégorie de la famille et de la catégorie des indépendants; il fournira des données d'entrée en vue de la conception d'un plan d'activité à plus long terme. CIC s'est engagé à évaluer les résultats du Projet pilote d'imagerie pour le traitement des demandes à l'étranger au plus tard en mars 2003.

5 Notes de service sur les opérations – Traitement à l'étranger  
<http://www.cic.gc.ca/manuals%2Dguides/francais/nso/2001/op/op01-04f.html>

6 Notes de service sur les opérations – Traitement à l'étranger  
<http://www.cic.gc.ca/manuals%2Dguides/francais/nso/2001/op/op01-29f.html>  
Processus de mise à l'essai pour certains demandeurs de la catégorie de la famille  
<http://www.cic.gc.ca/francais/demandes/processus.html>

# Section III : Plans par résultat stratégique

Le tableau suivant présente les quatre résultats stratégiques visés par CIC et les mesures connexes requises pour exécuter le mandat du Ministère.

| Résultats stratégiques  |   |
|---|---|
| Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus</li> <li>• La réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens</li> <li>• La sélection des immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien</li> <li>• La sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs</li> <li>• L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble les lacunes du marché national en matière de compétences et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande</li> <li>• L'admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services.</li> </ul> |
| Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atteinte des objectifs en ce qui concerne les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes privés</li> <li>• La prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté</li> <li>• La conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficaces entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC</li> <li>• L'accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés.</li> </ul>  |
| Favoriser l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants ainsi que leur intégration à la société canadienne | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne</li> <li>• Le resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer une réalisation efficace et efficace des programmes d'établissement</li> <li>• La promotion de la participation à part entière à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté</li> <li>• La promotion efficace des questions de citoyenneté et d'intégration et une bonne compréhension de ces questions.</li> </ul>  |
| Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation d'activités ministérielles qui aident à protéger la société canadienne</li> <li>• L'interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus</li> <li>• L'identification et, si nécessaire, la détention des contrevenants à la <i>Loi sur l'immigration</i></li> <li>• Le renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne.</li> </ul>  |

## Maximiser les avantages sociaux et économiques des migrations au Canada

| Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) |                            |                            |                            |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Prévision des dépenses 2001-2002                  | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 | Dépenses prévues 2004-2005 |
| 163,1 M\$   | <b>146,9 M\$</b>           | 145,5 M\$                  | 141 M\$                    |
| 1 605 ETP   | <b>1 638 ETP</b>           | 1 622 ETP                  | 1 625 ETP                  |

**Explication des changements :** Les dépenses prévues pour 2002-2003 et les années suivantes sont plus faibles en raison principalement de la diminution des fonds affectés à l'élimination de l'arriéré des demandes.

L'économie et la société canadiennes profitent de la sélection et de l'admission de nouveaux arrivants. CIC s'efforce d'équilibrer le nombre de personnes admises appartenant à chacune des catégories d'immigrants, afin d'atteindre les objectifs du gouvernement et d'optimiser les avantages pour les Canadiens. Les immigrants de la catégorie de la famille et ceux de la catégorie des réfugiés qui ont été sélectionnés pour la résidence permanente sont admis dans le cadre de la réunification des familles ou conformément à la tradition humanitaire du Canada en matière de protection des réfugiés. Les immigrants de la composante économique sont sélectionnés en raison des connaissances, des compétences et des ressources qu'ils peuvent apporter, contribution qui, prévoit-on, rendra la société canadienne encore plus prospère.

Toutefois, la politique en matière d'immigration n'est pas seulement une question d'avantages économiques. Les familles sont le cœur de nos communautés et la politique canadienne en matière d'immigration vise à favoriser autant que possible la réunification des familles au Canada. Cette réunification des familles renforce aussi la stabilité sociale et illustre le respect du Canada envers la famille en tant que pierre d'assise de notre vie sociale et culturelle. Les immigrants de la catégorie de la famille enrichissent le

patrimoine social et culturel du Canada et contribuent à notre développement comme nation.

Le Parlement vient d'adopter la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui améliorera encore plus les programmes de sélection et aidera CIC à optimiser les avantages économiques et sociaux que l'immigration peut fournir. Voici les principes qui sous-tendent les changements apportés :

- Assurer la simplicité, l'objectivité et la transparence de nos programmes de sélection.
- Renforcer la réunification des familles.
- Moderniser le système de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires immigrants et faciliter l'entrée des travailleurs étrangers temporaires.
- Protéger les droits des résidents permanents.



## Atteinte des niveaux d'immigration prévus

Le plan annuel d'immigration sert de pierre angulaire à l'optimisation des avantages sociaux et économiques que procurent les migrations au Canada. L'annonce de ce plan assure que les Canadiens sont tenus informés et permet aux partenaires de CIC de se préparer à l'incidence de la migration sur leurs activités. Le plan déposé indique que CIC prévoit l'arrivée de 210 000 à 235 000 immigrants en 2002.

## Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens

La politique et la législation canadiennes en matière d'immigration favorisent depuis longtemps la réunification des familles. Le soutien du répondant de la famille aide les nouveaux immigrants à devenir autonomes et à s'adapter plus rapidement à leur nouvelle situation.

Le projet de règlement qui accompagne la nouvelle Loi veut assurer la clarté et la transparence des critères de sélection des membres de la catégorie de la famille, ainsi que leur conformité aux autres lois ou principes envers lesquels le Canada est engagé. Tel qu'il est libellé actuellement, le projet de règlement démontre que le législateur est réceptif aux réalités sociales courantes.

Les consultations entourant le projet de règlement sont en cours. La version définitive du règlement sera promulguée en même temps que la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

## Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

À l'ère d'une mondialisation grandissante, au moment où le marché du travail accuse des pénuries importantes en matière de compétences et que les tendances démographiques sont sources de préoccupation, la sélection de travailleurs qualifiés immigrants capables de réussir leur établissement au Canada est vitale pour le développement économique à long terme du pays.

Le système actuel de sélection, créé au cours des années soixante, s'articulait autour d'un modèle de microgestion des besoins par profession. Ce modèle consistait à choisir des immigrants dont la profession particulière « envisagée » répondait à la demande dans des créneaux du marché du travail canadien. De nos jours, les professions et les carrières des individus ont tendance à être plus variées, et la prémisses de la profession particulière « envisagée » devient donc de plus en plus dépassée. La mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de son règlement prévoit la sélection de travailleurs immigrants qualifiés, selon une démarche dite de capital humain, misant sur des individus aux compétences polyvalentes plutôt que sur la profession envisagée des demandeurs.

Les critères de sélection proposés mettent davantage l'accent sur la compétence linguistique et l'éducation, dans le cadre d'un système de points amélioré et plus objectif. Ce système a pris forme à la suite d'une recherche approfondie et de consultations menées au cours des cinq dernières années auprès du public, d'intervenants clés en matière d'immigration, des provinces et des territoires. En accordant moins d'importance aux besoins par profession de manière à privilégier une démarche axée sur le capital humain, on améliorera la transparence en rendant les évaluations plus objectives, claires et uniformes. Cette mesure sera profitable aux demandeurs tout en améliorant le programme des travailleurs qualifiés.

Parallèlement, de plus en plus d'ententes fédérales-provinciales reconnaissent le rôle important qui revient aux provinces et aux territoires dans la sélection d'immigrants de la composante économique qui répondent à leurs besoins. Dans le cadre des programmes des candidats d'une province, la plupart des administrations jouent un rôle déterminant dans le recrutement, chaque année, du nombre d'immigrants que chacune d'elle accueillera, selon ce qu'il a été convenu. L'Accord Canada-Québec prévoit que le Québec a l'entière responsabilité de la sélection des immigrants de la composante économique.

Sélection de gens d'affaires,  
y compris d'investisseurs

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux encouragent les gens d'affaires qui pourraient immigrer à investir au Canada. Au fil des ans, des milliers de gens d'affaires étrangers ont constaté que le Canada était un excellent endroit pour investir leur capital et pour utiliser leur savoir-faire particulier dans des entreprises canadiennes.

La catégorie des gens d'affaires immigrants comprend les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Le Programme d'immigration des investisseurs a pour objectif d'attirer des gens d'affaires expérimentés et du capital au Canada. Le Programme des entrepreneurs est conçu pour attirer des gens d'affaires expérimentés qui posséderont et géreront, de façon active au Canada, des entreprises qui contribueront à l'économie et créeront des emplois. De leur côté, les travailleurs autonomes immigrants amènent des compétences uniques.

Les consultations menées par CIC auprès des intéressés ont révélé que ceux-ci jugeaient nécessaire, dans l'ensemble, de rendre les normes de sélection des gens d'affaires immigrants plus objectives. Les intervenants interrogés estimaient aussi que les principaux facteurs devant jouer dans la sélection de gens d'affaires immigrants devaient être des niveaux quantifiables d'expérience de l'exploitation d'une entreprise et une valeur nette suffisante pour financer des affaires au Canada. Par conséquent, des normes objectives et mesurables de ce type d'expérience et de la valeur nette ont été élaborées, puis introduites dans le projet de règlement de la nouvelle *Loi*. Cette plus grande transparence vise à clarifier les critères auxquels les gens d'affaires doivent satisfaire pour être sélectionnés comme immigrants au Canada ou, dans le cas des entrepreneurs, les conditions à respecter pour conserver le statut de résident permanent après avoir obtenu le droit d'établissement. Elle facilitera également les décisions des fonctionnaires de CIC dans ces cas, accélérant ainsi le traitement des dossiers, d'où une amélioration de l'efficacité des programmes de CIC et, surtout, des avantages économiques supérieurs pour le Canada.

Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble les lacunes du marché national en matière de compétences et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande

En 2002-2003, la mise en œuvre du règlement de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* facilitera l'entrée de travailleurs qualifiés étrangers sur le marché du travail national en donnant plus de souplesse à Développement des ressources humaines Canada pour ce qui est de déterminer les lacunes de compétences au Canada que des travailleurs étrangers peuvent combler temporairement. Cela permettra aux deux ministères de travailler en vue de concevoir un processus d'autorisation plus efficace et plus convivial et augmentera les avantages économiques que retirent les Canadiens en comblant plus rapidement les lacunes critiques en matière de compétences.

Le programme d'autorisation d'emploi du conjoint a été lancé en 2001 afin d'autoriser les conjoints (époux et conjoints de fait) de travailleurs temporaires étrangers qualifiés à travailler également au Canada. En facilitant les autorisations d'emploi des conjoints de travailleurs qualifiés, CIC procure aux employeurs canadiens un avantage concurrentiel afin d'attirer ces travailleurs qualifiés pour répondre aux besoins temporaires du marché du travail national. L'initiative s'adresse aussi aux conjoints (époux et conjoints de fait) des employés professionnels et administratifs et des employés techniques et spécialisés.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services

Les étudiants étrangers qui étudient au Canada améliorent les relations que les Canadiens entretiennent avec le reste du monde et contribuent à la richesse culturelle du Canada. En outre, les visiteurs et les étudiants étrangers stimulent l'économie en contribuant à une demande accrue en biens et services.

Depuis 1997, la rationalisation du processus de traitement des demandes de visas de visiteurs et de visas d'étudiants temporaires a entraîné de fortes augmentations du nombre d'autorisations d'études délivrées. Le projet de règlement de la nouvelle *Loi* permettrait aux étudiants étrangers d'étudier au Canada sans autorisation, si leur cours ou leur programme d'études est d'une durée de six mois ou moins. Selon les critères actuels, seuls ceux qui étudient le français ou l'anglais à titre de langue seconde peuvent entrer au Canada sans autorisation. En plus de rendre le Canada plus intéressant pour les étudiants étrangers, ce changement réduira la charge de travail du Ministère en matière de traitement des demandes d'étudiants étrangers d'environ 20 %. Ainsi, en 2000, plus de 15 000 autorisations d'études ont été consenties à des personnes qui n'en auraient pas besoin en vertu de la nouvelle *Loi* et de son règlement, ce qui représente 20 % de toutes les demandes traitées. En augmentant la proportion canadienne de la population d'étudiants étrangers, CIC aidera à générer des avantages économiques considérables pour le Canada.

| Mesures  | Résultats prévus   |
|--|--|
| Atteinte des niveaux d'immigration prévus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte de niveaux d'immigration prévoyant de 210 000 à 235 000 nouveaux arrivants au Canada en 2002</li> </ul>  |
| Réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargissement de la catégorie de la famille</li> <li>• Établissement de nouveaux critères d'admissibilité au parrainage et prolongation de la durée du parrainage</li> <li>• Plus grand respect des ententes de parrainage</li> </ul> |
| Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en vigueur de nouveaux critères pour sélectionner des travailleurs immigrants qualifiés</li> </ul>   |
| Sélection de gens d'affaires, y compris d'investisseurs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de nouveaux critères de sélection de gens d'affaires immigrants</li> </ul>  |
| Admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble les lacunes du marché national en matière de compétences et qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles en demande | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus plus efficaces de traitement des demandes et d'admission des travailleurs temporaires</li> </ul>  |
| Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande en biens et services   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus plus efficaces de traitement des demandes et d'admission des visiteurs et des étudiants étrangers</li> </ul>  |

## Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir

### Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

| Prévision des dépenses 2001–2002 | Dépenses prévues 2002–2003 | Dépenses prévues 2003–2004 | Dépenses prévues 2004–2005 |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 136,5 M\$                        | 111,2 M\$                  | 100,0 M\$                  | 100,1 M\$                  |
| 177 ETP                          | 195 ETP                    | 192 ETP                    | 203 ETP                    |

**Explication des changements :** La prévision des dépenses pour 2001-2002 inclut les ressources additionnelles affectées au Programme fédéral de santé intérimaire. Les dépenses prévues pour 2002-2003 et les années suivantes reflètent la fin du financement s'appliquant à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo.

Chaque année, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés considère que des dizaines de millions de personnes au monde ont besoin d'aide. Chaque année, des dizaines de milliers de nouveaux arrivants se présentent à nos bureaux à la frontière ou à l'intérieur du Canada pour revendiquer le statut de réfugié et solliciter la protection du Canada<sup>7</sup>. Notre capacité de remplir les obligations humanitaires et internationales du Canada dépend en grande partie de notre capacité de déterminer rapidement et équitablement le statut de réfugié, en préservant la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et en accordant notre protection seulement aux personnes dont le besoin est réel.

CIC vise à consolider la tradition humanitaire du Canada grâce à des dispositions législatives qui renforcent sa capacité de rétablir les réfugiés demeurés à l'étranger et d'assurer le traitement prompt et juste des demandes d'asile présentées au Canada. La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* améliore la capacité de CIC de réagir aux crises internationales et rationalise les processus relatifs à l'intégrité de ses programmes de détermination du statut de réfugié et de rétablissement des réfugiés.

Comme les autres nouveaux arrivants, les réfugiés amènent des perspectives et des compétences diverses qui contribuent au développement social, culturel et économique du Canada. La conception de programmes solides de détermination du statut de réfugié et de rétablissement qui optimisent la capacité des réfugiés de s'intégrer rapidement à la société canadienne procure des avantages aux Canadiens et aux Canadiennes.

### Atteinte des objectifs visant les réfugiés pris en charge par le gouvernement et les réfugiés parrainés par des groupes privés

Le Plan d'immigration 2002<sup>8</sup> indique que le Ministère prévoit octroyer le statut de résident permanent à une fourchette de 23 000 à 30 400 réfugiés et autres en quête de rétablissement. Cette fourchette comprend les quelque 7 500 réfugiés parrainés par le gouvernement, entre 2 900 et 4 200 réfugiés parrainés par le secteur privé, de 10 500 à 15 600 personnes qui revendiquent le statut de réfugié au Canada et entre 2 100 et 3 100 réfugiés à charge demeurés à l'étranger. Ces nombres représentent une

<sup>7</sup> Pour plus de renseignements sur la protection des réfugiés, voir <http://www.cic.gc.ca/ref-protection/>

<sup>8</sup> Pour plus de renseignements sur le Plan d'immigration 2002, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/plan02.html>

augmentation de presque 4 % par rapport aux nombres prévus de 2001.

Prestation d'un programme de rétablissement des réfugiés efficace et mieux adapté

Le projet de règlement de la nouvelle *Loi* améliorera le Programme de rétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger de CIC<sup>9</sup> en accordant plus d'importance au besoin de protection et moins à l'évaluation de la capacité de l'individu de se rétablir au Canada. CIC atteindra l'objectif visant à accélérer et à faciliter la réunification des familles en favorisant la réunification de la famille du réfugié pendant sa première année de résidence au Canada. Des dispositions autoriseront le ministre à conclure des protocoles d'entente avec d'autres organismes en vue de l'identification des réfugiés.

L'une des principales priorités de CIC en 2002-2003 sera de raffermir les relations avec les partenaires et les intéressés, qui peuvent soutenir nos efforts en vue d'accroître le nombre de réfugiés rétablis. Au nombre des partenaires qui renforcent la capacité du Canada d'accepter et d'établir un nombre plus élevé de réfugiés figurent d'autres ministères du gouvernement du Canada, comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, les provinces et les territoires, des ONG telles que celles ayant signé des ententes de parrainage et le Conseil canadien pour les réfugiés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. CIC entend conclure d'autres ententes en vertu desquelles les organismes partenaires aideront à la mise en œuvre et à la réalisation des programmes.

Les efforts de CIC en vue de renforcer les ententes de partenariat seront facilités par les dispositions de la nouvelle *Loi* qui élargissent les possibilités de parrainage privé. Des partenariats plus souples réunissant le Ministère et des parrains du secteur privé pourraient accroître le nombre de groupes capables de parrainer des réfugiés, ce qui pourrait aussi augmenter le nombre de réfugiés profitant à la fois de l'aide du gouvernement et de celle du secteur privé. Selon l'Accord Canada-Québec, la province accepte sa part de réfugiés et gère les programmes d'aide du gouvernement et de parrainage privé.

On poursuivra aussi en 2002-2003 la mise à exécution des outils de surveillance et d'évaluation des programmes, comme le cadre d'évaluation du Programme d'aide au rétablissement<sup>10</sup>, et l'élaboration de plans de vérification des organismes fournisseurs de services afin d'améliorer l'efficacité des services de rétablissement des réfugiés. Pour faciliter davantage le rétablissement des réfugiés, le Ministère prend également des mesures afin d'assurer que les agents des visas et les décisionnaires du Ministère disposent de l'information voulue pour faire correspondre les besoins des réfugiés aux choix de destination appropriés. En outre, les processus d'assurance de la qualité, instaurés en 2001, permettront à CIC de surveiller la qualité des décisions prises par les agents des visas et la qualité des revendications déferées par des parrains privés, ce qui aidera à déterminer les besoins en formation du personnel et des parrains.

9 Pour plus de renseignements sur le Modèle de rétablissement des réfugiés, voir [http://www.cic.gc.ca/ref-protection/Infocentre/Francais/rrm-mrr/index\\_f.htm](http://www.cic.gc.ca/ref-protection/Infocentre/Francais/rrm-mrr/index_f.htm)  
Améliorer le rétablissement des réfugiés : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/mrr-info.html>

10 À l'appui de l'engagement humanitaire international du Canada en matière de rétablissement des réfugiés demeurés à l'étranger, CIC administre (à l'extérieur du Québec) le Programme d'aide au rétablissement (PAR). Ce programme offre un soutien du revenu pour une période maximale de 12 mois aux réfugiés parrainés par le gouvernement et prévoit la prolongation du soutien du revenu pour une période additionnelle de 12 mois en cas de besoins spéciaux. Le Programme d'aide au rétablissement subventionne en outre des organismes chargés d'offrir des services de base aux réfugiés rétablis au cours de leurs quatre à six premières semaines au Canada.

## Maintien de la tradition humanitaire du Canada et protection du Canada

Depuis septembre 2001, CIC a mis en place des mesures destinées à améliorer le contrôle sécuritaire initial des réfugiés. Les vérifications des antécédents et les vérifications judiciaires sont maintenant entreprises à la réception de la revendication du statut de réfugié, et les demandeurs du statut de réfugié passent des entrevues plus intensives et en personne avec les fonctionnaires de CIC avant que leur revendication soit déférée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Parallèlement, le Canada et les États-Unis ont convenu de poursuivre les négociations en vue de l'établissement d'une entente sur les tiers pays sûrs, qui obligerait les demandeurs du statut de réfugié à solliciter la protection dans le premier pays où ils arrivent. Ce mécanisme de réciprocité améliorerait le traitement ordonné des revendications du statut de réfugié, renforcerait la confiance du public envers l'intégrité des systèmes d'asile et aiderait à réduire le recours abusif aux programmes de réfugiés par les immigrants en puissance.

En décembre 2001, le Ministre a annoncé l'imposition d'un visa de visiteur dans le cas de huit pays. Cette mesure, combinée à l'expansion annoncée du réseau des agents de contrôle de l'immigration du Canada, pourrait aider à réduire le nombre de revendications du statut de réfugié présentées au Canada.

CIC intervient devant la CISR lorsqu'il est question d'exclure un individu du bénéfice de la protection accordée aux réfugiés, dans les cas de menace pour la sécurité ou de criminalité et dans d'autres cas, y compris les afflux de masse de chercheurs d'asile et les cas de fraude ou de fausse représentation. Conformément aux objectifs d'intégrité des programmes, le Ministère est en train d'élaborer un cadre stratégique national d'interventions et d'élargir ses programmes d'intervention.

Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

CIC demeure engagé à fournir aide et soutien à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, afin d'exécuter son mandat à l'égard du processus de détermination du statut de réfugié. CIC continuera de collaborer avec la Commission dans le cadre de protocoles d'entente existants et futurs. Le Ministère s'est engagé à travailler avec la Commission en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du programme de détermination du statut de réfugié. L'élaboration de nouvelles ententes de partage de l'information, portant notamment sur la fusion de formules de demande et la conception d'un système électronique d'échange d'information, témoigne des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité et l'efficacé, grâce à une meilleure communication entre la Commission et CIC.

Renforcement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Pendant la dernière année, CIC a assumé un rôle clé dans le cadre des consultations mondiales du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant le processus international de protection. Le Ministère a réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de se pencher sur le lien entre la migration et l'asile. Au cours de l'année à venir, CIC misera sur ce succès et participera à l'élaboration du programme de protection des réfugiés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui dressera la liste des questions sur lesquelles les gouvernements et les organismes internationaux appelés à travailler avec les réfugiés devront se pencher.



| Mesures   | Résultats prévus   |
|---|--|
| Atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement et de réfugiés parrainés par le secteur privé                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du statut de résident permanent à une fourchette de 23 000 à 30 400 réfugiés et autres ayant besoin de protection en 2002</li> </ul>   |
| Prestation d'un programme de réétablissement des réfugiés plus efficace et mieux adapté aux besoins                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i></li> <li>• Accélération du traitement des cas urgents de protection à l'étranger</li> <li>• Amélioration du contrôle sécuritaire initial des réfugiés</li> <li>• Renforcement des partenariats afin de faciliter la réalisation des programmes ministériels</li> <li>• Réduction du nombre de revendications du statut de réfugié reçues, grâce au partage de cette responsabilité avec les États-Unis</li> <li>• Élaboration d'une politique stratégique nationale d'intervention pour la détermination des revendications du statut de réfugié présentées au Canada</li> </ul> |
| Conclusion d'ententes de collaboration efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renvoi des revendications du statut de réfugié à la Commission dans les trois jours ouvrables</li> </ul>  |
| Renforcement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales de protection des réfugiés                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au programme de protection des réfugiés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</li> </ul>  |

## Favoriser l'établissement et l'adaptation des nouveaux arrivants et leur intégration à la société canadienne

### Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

| Prévision des dépenses 2001-2002 | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 | Dépenses prévues 2004-2005 |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 342,4 M\$                        | 334,6 M\$                  | 332,4 M\$                  | 330,2 M\$                  |
| 548 ETP                          | 556 ETP                    | 556 ETP                    | 555 ETP                    |

**Explication des changements :** La prévision des dépenses pour 2001-2002 comprend un paiement aux termes de l'Accord Canada-Québec portant sur l'exercice 2000-2001.

Ce résultat stratégique est atteint en appuyant et en améliorant les programmes directs et indirects d'intégration destinés aux nouveaux arrivants<sup>11</sup>. Il est également atteint en attribuant la citoyenneté aux résidents permanents admissibles<sup>12</sup>, en évaluant le bien-fondé des demandes de citoyenneté ainsi qu'en veillant à ce que les questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration soient mises en valeur et bien comprises.

### Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

Les programmes d'intégration jouent un rôle crucial pour aider les nouveaux arrivants à s'adapter au Canada et pour préparer les immigrants à devenir de nouveaux Canadiens. Les services offerts aux immigrants dès leur arrivée au Canada sont conçus pour faciliter l'adaptation à la société canadienne et comprennent des cours de langue s'inscrivant dans le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada, des services d'orientation et de présentation offerts dans le cadre du Programme d'établissement et d'adap-

tation des immigrants et du mentorat aux termes du Programme d'accueil.

La création et le renforcement de partenariats avec d'autres ministères et avec le secteur à but non lucratif sont essentiels si l'on veut accroître la capacité des organisations bénévoles de fournir des services et si l'on veut améliorer les politiques, les programmes et les services de CIC.

Grâce à des conférences nationales et à des groupes de travail, l'Initiative sur le secteur bénévole de CIC encouragera la participation des fournisseurs de services ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à un dialogue fructueux afin de formuler des politiques communes. Parmi les questions stratégiques à examiner figurent les suivantes : comment améliorer les programmes d'établissement; comment s'attaquer à la dispersion régionale et voir au maintien en région des nouveaux arrivants; la nécessité de concevoir une entente d'établissement énonçant une vision et des principes communs; et la nécessité de créer des normes d'établissement reposant sur le professionnalisme et la reddition de comptes.

11 Intégration-Net : <http://integration-net.cic.gc.ca/>

12 Citoyenneté : <http://www.citzine.ca/>

Reconnaissant que l'immigration est un moyen d'aider les minorités francophones à relever les défis particuliers que représente leur renouvellement démographique, CIC collaborera avec elles afin d'améliorer leur capacité d'attirer et de garder de nouveaux arrivants. Un comité directeur national sera constitué afin de travailler avec les représentants des communautés minoritaires de langues officielles, en vue d'améliorer la capacité de CIC de répondre aux besoins des nouveaux arrivants au sein de ces communautés. CIC établira des stratégies avec les fournisseurs de services pour augmenter leur niveau de services en langues officielles.

En outre, CIC améliorera l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne en collaborant avec des intervenants et des partenaires, tels que d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des œuvres de bienfaisance, de même que les secteurs privé et bénévole, afin de mieux faire comprendre la question de l'intégration auprès des Canadiens. En vertu d'accords conclus avec les gouvernements du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, ces provinces fournissent, en contrepartie d'une compensation fédérale, des services d'aide à l'établissement et des services d'intégration qui sont comparables à ceux offerts ailleurs au Canada.

Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer une réalisation efficace et efficiente des programmes d'établissement

Conformément à son engagement d'assurer une réalisation efficace et efficiente des programmes d'établissement destinés aux nouveaux arrivants, CIC tirera profit de ses partenariats solides avec des fournisseurs de services pour mettre au point le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions. Ce cadre servira de guide

aux activités d'évaluation, de mesure du rendement et de normalisation administrative des quatre programmes de contributions en matière d'établissement, soit le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants<sup>13</sup>, les Cours de langue pour les immigrants au Canada<sup>14</sup>, le Programme d'accueil<sup>15</sup> ainsi que le Programme d'aide au rétablissement<sup>16</sup>.

Nous évaluerons ces programmes au cours des prochaines années, c'est-à-dire à compter de 2002-2003, afin d'en vérifier l'efficacité et l'efficacite. Pour ce qui est de la mesure du rendement, CIC misera sur une démarche concertée faisant intervenir les secteurs de l'établissement et des réfugiés. D'ici la fin de l'année financière 2002-2003, le système aura été entièrement testé et devrait permettre la collecte de données nationales sur le rendement pour tous les programmes d'établissement.

Le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions vise à fournir de l'information sur l'atteinte des objectifs liés aux programmes, ainsi que sur le degré d'efficacité et d'efficience de divers éléments des programmes. CIC pourra ainsi déterminer dans quelle mesure ses programmes d'établissement répondent aux besoins des nouveaux arrivants et cerner les éléments pour lesquels une modification des programmes pourrait améliorer la capacité des nouveaux arrivants à s'intégrer à la société canadienne.

Le Programme national d'assurance de la qualité pour la Citoyenneté, adopté en 1997, reflète l'engagement de CIC d'assurer une prise de décisions de qualité et des renseignements fiables sur le client pour ce qui concerne l'attribution de la citoyenneté et la délivrance des preuves de citoyenneté. En 2002-2003, de nouveaux systèmes de collecte de données et un logiciel d'échantillonnage au hasard seront adoptés afin d'améliorer l'intégrité du programme.

13 Pour plus de renseignements sur le programme, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-f1.html>

14 Pour plus de renseignements sur les cours, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-f1.html>

15 Pour plus de renseignements sur le programme, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-f2.html>

16 Pour plus de renseignements sur le programme, voir le Modèle de rétablissement des réfugiés à l'adresse [http://www.cic.gc.ca/ref-protection/Infocentre/Francais/rrm-mrr/index\\_f.htm](http://www.cic.gc.ca/ref-protection/Infocentre/Francais/rrm-mrr/index_f.htm) et Améliorer le rétablissement des réfugiés à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/mrr-info.html>

Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté

En 2002-2003, le Ministère se préparera à déposer une nouvelle législation sur la citoyenneté, et il s'efforcera d'en faciliter l'adoption ainsi que la mise en œuvre subséquente.

En mars 2002, le Ministère commencera à produire une nouvelle carte de citoyenneté, dotée de caractéristiques de sécurité améliorées. Cette carte sera acceptée comme preuve de citoyenneté pour, notamment, obtenir un passeport, ouvrir un compte bancaire et parrainer des immigrants de la catégorie de la famille.

Promotion efficace et bonne compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration

En 2000, CIC a lancé la Semaine de la citoyenneté du Canada<sup>17</sup> (15-21 octobre) pour rappeler aux Canadiens qu'ils ont tous le droit d'appartenir et de contribuer à la société canadienne. Le Canada est un pays de diversité où les différences de langue, de couleur, de race et de religion sont sources de célébrations et de fierté. La liberté, le respect et l'appartenance sont des valeurs qui seront largement communiquées dans le matériel d'accompagnement, les discours et les activités organisées pour les événements comme Le Canada en fête, la Semaine de la citoyenneté et le Jour du drapeau national du Canada. Au cours de 2002-2003, des milliers de cérémonies de citoyenneté et d'autres événements auront lieu sous le thème *Le Canada, un pays pour nous tous!*

17 Pour plus de renseignements sur la Semaine de la citoyenneté du Canada, voir [http://www.cic.gc.ca/welcomehome/celebrate/week\\_f.htm](http://www.cic.gc.ca/welcomehome/celebrate/week_f.htm)

| Mesures  | Résultats prévus  |
|--|---|
| Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation accrue du secteur bénévole à la politique en matière d'établissement</li> <li>• Accroissement du nombre de partenariats entre CIC et les provinces et les territoires et entre CIC et le secteur bénévole</li> <li>• Mise sur pied d'un comité directeur national chargé d'améliorer les services aux nouveaux arrivants dans les communautés minoritaires de langues officielles</li> </ul> |
| Resserrement des exigences en matière de reddition de comptes pour assurer la réalisation efficace et efficiente des programmes d'établissement                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions</li> <li>• Mise en place de cadres d'évaluation pour le programme d'établissement</li> </ul>  |
| Pleine participation à la société canadienne des résidents permanents admissibles par l'octroi de la citoyenneté et l'établissement des revendications de la citoyenneté | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation d'une nouvelle loi sur la citoyenneté</li> </ul>   |
| Promotion efficace et bonne compréhension des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent accru sur des activités comme la Semaine de la citoyenneté et le Jour du drapeau national du Canada</li> </ul>  |

## Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada

### Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

| Prévision des dépenses 2001-2002 | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 | Dépenses prévues 2004-2005 |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 329,6 M\$                        | 366,8 M\$                  | 340,1 M\$                  | 313,5 M\$                  |
| 2 356 ETP                        | 2 796 ETP                  | 2 708 ETP                  | 2 548 ETP                  |

**Explication des changements :** Les dépenses prévues pour 2002-2003 tiennent compte des fonds additionnels consacrés aux mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme, annoncées dans le budget fédéral de décembre 2001. La baisse des dépenses prévues pour les années ultérieures tient essentiellement à la réduction des ressources affectées à la carte de résident permanent.

Dans la foulée des attaques terroristes aux États-Unis, beaucoup de pays ont examiné sérieusement les questions de sécurité publique soulevées par la circulation internationale des personnes. Et la sécurité à la frontière n'est pas la moindre de ces questions. Depuis plusieurs années, CIC tente de freiner le phénomène international grandissant que constituent le trafic et l'introduction de clandestins. Ces activités et d'autres menaces à la santé et à la sécurité publiques sont de portée mondiale et sont cachées. S'il veut conserver la confiance des Canadiens dans l'intégrité du régime d'immigration et de protection des réfugiés, CIC doit disposer d'un fondement légal et politique solide pour réagir à ces menaces. En outre, le Ministère doit mettre en œuvre des programmes qui s'appuient sur ce fondement afin d'améliorer sa capacité d'empêcher que les individus qui constituent une menace à la sécurité, les criminels de guerre et les membres du crime organisé entrent au Canada, y transitent ou y restent.

Ces efforts sont considérablement mis en valeur par la Déclaration conjointe de

coopération sur la sécurité de la frontière et les migrations régionales<sup>18</sup>, par la Déclaration sur la frontière intelligente<sup>19</sup> ainsi que par les fonds alloués dans le budget du gouvernement du Canada du 10 décembre 2001. Toutes ces initiatives donneront de l'élan à la modernisation de la frontière, à laquelle CIC participe avec d'autres partenaires canadiens et américains depuis 1995. Dans l'ensemble, les efforts de CIC sur la sécurité à la frontière porteront sur les éléments suivants :

- L'adoption d'une nouvelle approche vis-à-vis des questions migratoires – faire converger vers l'étranger plutôt que dans les postes-frontières le contrôle de la circulation des personnes et des biens, c'est-à-dire là où les individus qui constituent une menace à la sécurité peuvent être interceptés avant leur arrivée dans les aéroports et les ports;
- Un échange plus grand d'information et de renseignement de sécurité;

18 Pour plus de renseignements sur la Déclaration conjointe de coopération sur la sécurité de la frontière et les migrations régionales, voir [http://pm.gc.ca/default.asp?Language=F&page=newsroom&sub=factsheets&doc=canusa.20011203\\_f.htm](http://pm.gc.ca/default.asp?Language=F&page=newsroom&sub=factsheets&doc=canusa.20011203_f.htm)

19 Pour plus de renseignements sur la Déclaration sur la frontière intelligente, voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/actionplan-f.asp>

- La possibilité d'une plus grande coopération afin de désigner les pays dont les résidents auront besoin d'un visa pour entrer au Canada et aux États-Unis;
- Le recours accru à la technologie, en particulier au système d'information préalable sur les voyageurs et à des systèmes compatibles;
- Une plus grande coopération dans tous les points d'entrée et les postes-frontières.

Les activités que le Ministère entreprendra en 2002-2003 reflètent l'engagement de CIC à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Organisation des activités ministérielles qui aident à protéger la société canadienne

La première et la plus importante des activités prévues par le Ministère en 2002-2003 est la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. L'impact de la nouvelle *Loi* se répercutera sur tous les aspects du programme d'immigration, bien que l'effet sur la capacité du Ministère de protéger la santé et la sécurité des Canadiens pourrait être le plus notable dans l'immédiat. Parmi les nombreux avantages qui découleront de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi* figurent :

- un pouvoir accru d'arrêter et de détenir les criminels, les individus qui constituent une menace pour la sécurité et ceux dont l'identité est douteuse;
- des motifs plus vastes de refuser l'entrée ou d'expulser des personnes pour appartenance au crime organisé;
- l'élimination du droit d'appel dans les cas liés à la sécurité, au crime organisé, aux atteintes aux droits humains et à la grande criminalité afin d'accélérer le renvoi;
- un processus simplifié afin d'empêcher les personnes interdites de territoire pour des raisons de sécurité, de crime organisé, d'atteintes aux droits humains ou de grande criminalité de demander l'asile et un pouvoir élargi de mettre fin aux demandes d'asile dans ces cas;

- un processus simplifié afin de renvoyer les personnes qui constituent une menace à la sécurité nationale sur le fondement d'éléments de preuve de nature délicate qui ne peuvent être divulgués;
- une capacité accrue d'utiliser des éléments de preuve de nature délicate dans des cas liés à la sécurité ou au crime organisé et d'autres cas semblables afin de bloquer avec plus d'efficacité l'entrée de ces personnes au Canada ou de les renvoyer.

La nouvelle *Loi* dissipe les inquiétudes au sujet de la capacité du Canada d'intervenir quand la sécurité internationale est menacée, en dotant CIC de moyens et d'outils pour faire face aux grands criminels, aux membres du crime organisé, aux criminels de guerre et aux terroristes.

Parmi les mesures additionnelles que prend CIC pour protéger la sécurité des Canadiens et des Canadiennes figure la mise au point de la carte de résident permanent, pièce d'identité sûre et attestation de statut pour les résidents permanents du Canada. Le budget du gouvernement du Canada du 10 décembre 2001 allouait 157,4 millions de dollars, sur une période de six ans, afin de soutenir la mise en vigueur de cette carte. La fiche d'établissement actuelle en version papier sera remplacée par une attestation de statut infalsifiable qui facilitera grandement les déplacements internationaux des résidents permanents du Canada. Le but immédiat est de délivrer la nouvelle carte à tous les immigrants qui arrivent au Canada. Les immigrants ayant le statut de résident permanent et qui se trouvent déjà au Canada pourront également obtenir la carte. Plus facile à transporter que le document actuel, elle permettra de confirmer l'identité et le statut de manière à faciliter l'accès aux services au Canada. À l'heure actuelle, les nouveaux immigrants et les résidents permanents s'identifient à l'aide d'un formulaire papier, le IMM 1000 ou *Visa d'immigrant et fiche relative au droit d'établissement*, qui est utilisé depuis de nombreuses années et fait l'objet de fraudes.

Les caractéristiques de sécurité de la nouvelle carte réduiront les fraudes de façon substantielle et protégeront l'intégrité du système

d'immigration, tout en facilitant les déplacements des immigrants en règle. CIC travaille à la réalisation de cette carte depuis un certain nombre d'années pour veiller à ce qu'elle contienne les caractéristiques de sécurité les plus modernes et qu'elle soit pratiquement infalsifiable. La carte de résident permanent, de format de poche, comprendra une bande optique dans laquelle seront encodés les renseignements de base qui se trouvent déjà sur le IMM 1000. La carte comprendra aussi la photographie de son titulaire. Cette carte lisible à la machine sera délivrée à plus de deux millions de clients sur une période de cinq ans.

De façon plus générale, des mesures efficaces d'exécution de la loi reposent sur une information fiable. Qu'il s'agisse d'intercepter, avant qu'ils mettent les pieds au Canada, ceux qui n'ont aucun droit d'y venir, d'interdire l'entrée sous de faux prétextes ou de repérer ceux qui ne devraient pas être autorisés à demeurer au Canada, le renseignement de sécurité et le contrôle efficace sont les principaux outils. Au cours de l'année qui vient, CIC envisagera la mise en œuvre, en collaboration avec les organismes qui sont nos partenaires (dont l'Agence des douanes et du revenu du Canada), de trois projets afin d'améliorer le contrôle dans les points d'entrée du Canada. Il s'agit plus précisément du Système d'information préalable sur les voyageurs<sup>20</sup>, du Système de traitement accéléré des passagers<sup>21</sup> et du Système automatisé d'identification dactyloscopique<sup>22</sup>.

CIC tentera de conclure de nouvelles ententes d'échange de renseignements et renouvellera les ententes existantes avec les pays aux vues similaires, y compris les États-Unis, afin d'empêcher l'arrivée au Canada de personnes qui constituent un risque pour la sécurité. En outre, l'Initiative sur la justice intégrée<sup>23</sup> améliorera l'échange de renseignements avec les organismes d'application de la loi partout au Canada. Enfin, la pleine mise en place du Système national de gestion des cas<sup>24</sup> fournira la technologie de l'information nécessaire pour suivre les cas et garantir ainsi que le Ministère dispose de l'information clé en tout temps.

La protection de la santé et de la sécurité des Canadiens repose aussi sur des formalités médicales efficaces et sur une bonne gestion des questions relatives à la santé. Les déplacements mondiaux de personnes créent un pont entre des régions où différentes maladies ont un taux différent de prévalence. Cette situation pose un défi pour CIC, qui doit protéger la santé des Canadiens et veiller à ce que le système des services de santé au Canada ne fasse pas l'objet de pressions démesurées. CIC va donc, au cours de la prochaine année, examiner comment il pourrait améliorer plusieurs composantes de ses services médicaux, notamment les connaissances et la capacité des pratiques courantes relatives à l'examen médical; l'intégration de ces pratiques à des mesures de sécurité en matière de santé à Santé Canada et ailleurs; l'élaboration d'analyses de

20 Pour plus de renseignements sur ce système, voir : Réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration – Protection des réfugiés et sécurité des frontières : trouver un juste milieu <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/juste-milieu.html>

21 Pour plus de renseignements sur ce système, voir : Accord entre le Canada et les États-Unis sur leur frontière commune <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/frontiere2000/frontiere2000.html>

22 Pour plus de renseignements sur ce système, voir : La Gendarmerie royale du Canada : services de soutien aux organismes canadiens chargés de l'application de la Loi  
ÉTUDE DE CAS : Modernisation du Système automatisé d'identification dactyloscopique (Phase IV)  
<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/a1b15d892a1f761a852565c40068a492/06590c9455dbc3468525666700470fa7?OpenDocument#0.2.L39QK2.66JCVC.P8ONXE.20>

23 Pour plus de renseignements sur cette initiative, voir : Pratiques optimales et enseignements tirés des projets de justice intégrée et multidisciplinaires, à l'adresse <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rap/wd99-2a-f.pdf>  
Information sur la justice intégrée – Rapport d'étape 2001  
<http://www.sgc.gc.ca/WhoWeAre/IJI/ProgressReport2001/fProgressReport2001.htm>

24 Pour plus de renseignements sur ce système, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/res/pdf/rvf3biii.pdf>



tendances; et le dépistage et la gestion des menaces posées par de nouvelles maladies.

Interception des personnes cherchant à entrer au Canada sans les documents voulus

L'interception, avant qu'ils arrivent au Canada, des individus non munis des bons documents continuera d'être le principal moyen de dissuasion à l'égard des migrants irréguliers au Canada. Grâce aux efforts des compagnies aériennes ainsi qu'à la formation et à l'aide données par les agents de contrôle de l'immigration du Canada en poste à l'étranger, l'interception des voyageurs à destination du Canada munis de faux documents s'est considérablement amplifiée. Des 11 985 passagers interdits de territoire inscrits dans le Système de soutien du renseignement (SSR) de CIC, 7 886 (64 %) ont été interceptés avant leur arrivée au Canada. Le récent budget du gouvernement fédéral prévoit l'allocation de fonds pour augmenter graduellement le nombre de postes d'agents de contrôle de l'immigration afin d'identifier et d'intercepter les voyageurs qui tentent d'entrer au Canada au moyen de documents frauduleux. La collaboration avec les partenaires internationaux à ce chapitre devrait hausser le nombre d'interceptions et améliorer les moyens visant à dissuader le trafic organisé de clandestins.

Identification et, si nécessaire, détention des contrevenants à la ***Loi sur l'immigration***

La détention est un moyen important de contrôler la circulation des individus qui se trouvent illégalement au Canada parce qu'ils ont enfreint la *Loi sur l'immigration*. Comme il est indiqué ci-dessus, la *Loi sur l'immigration* et la *protection des réfugiés* et son règlement donneront au Ministère des pouvoirs accrus d'arrêter et de détenir les criminels, les personnes qui constituent une menace pour la sécurité et ceux dont l'identité est douteuse. Cependant, comme la détention

représente une grave restriction de la liberté personnelle, il faut y recourir avec le plus grand soin. CIC reconnaît la contribution positive de la Croix-Rouge aux activités de détention ailleurs et a terminé les négociations en vue d'un protocole d'entente avec cet organisme pour que celui-ci le seconde dans les activités de surveillance et de contrôle de la détention dans les installations de CIC. Parallèlement, le Ministère prévoit établir des normes nationales pour l'administration des centres de détention de l'immigration.

Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne

L'exécution du renvoi des individus qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada est essentielle si l'on veut conserver l'appui du public et protéger l'intégrité du programme d'immigration du Canada. Au cours de 2002–2003, le Ministère insistera sur les enquêtes concernant les infractions en matière d'immigration et sur la rapidité des renvois.

En ce qui concerne les enquêtes et les renvois, on continuera d'accorder la priorité aux criminels étrangers, surtout ceux qui représentent un danger pour la société canadienne et ceux qui constituent une menace à la sécurité. CIC collaborera de près avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour élaborer des stratégies communes visant à accélérer les renvois vers des pays particuliers. CIC continuera de surveiller les ententes internationales en matière de renvoi et d'intervenir quand des pays signataires ne délivrent pas de titres de voyage dans des délais raisonnables ou n'acceptent pas d'emblée de reprendre leurs nationaux. Le Ministère cherchera des solutions au défi de faire transiter par des tiers pays des personnes renvoyées, et il continuera de miser sur une plus grande coopération avec les États-Unis pour les questions relatives au renvoi.

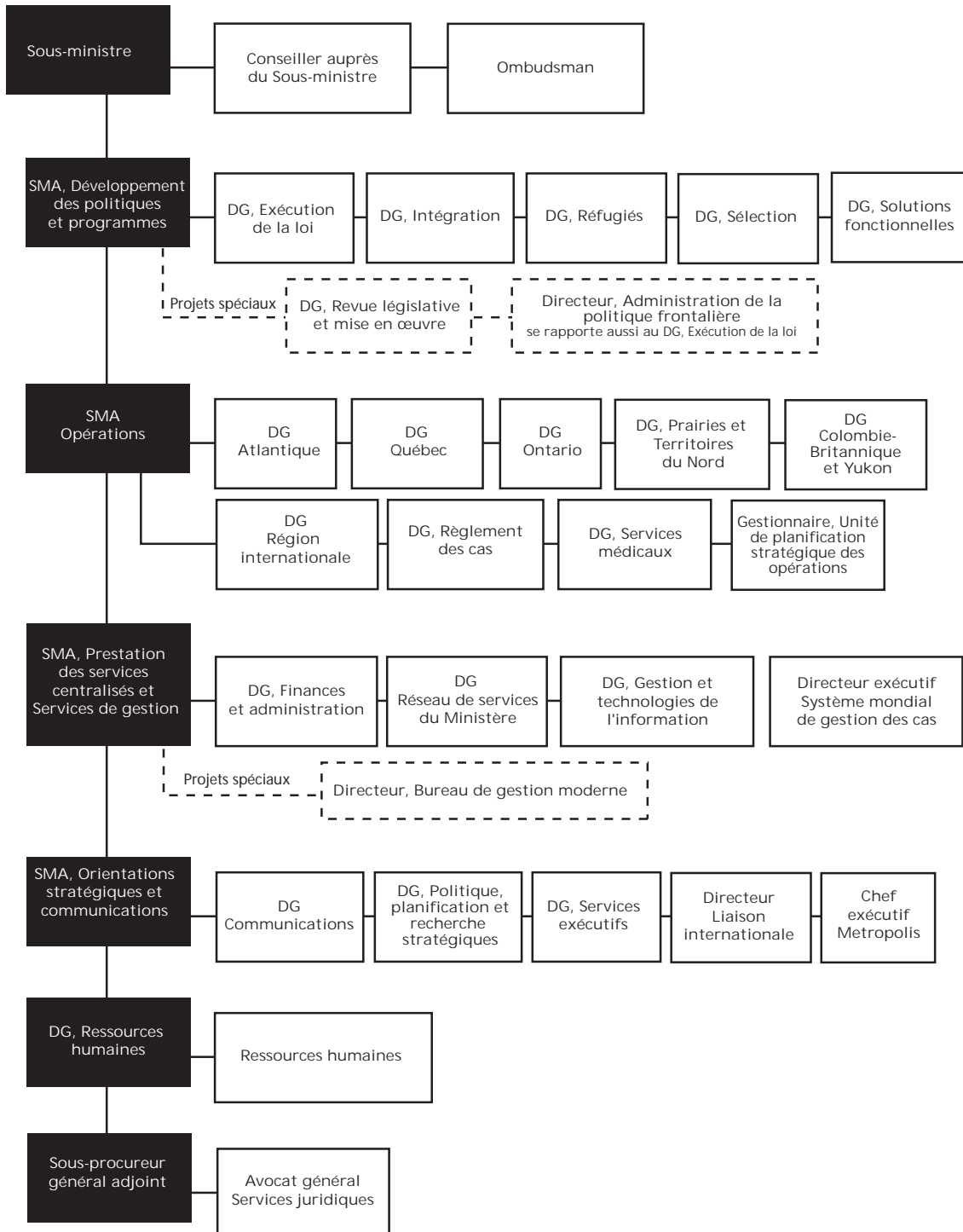
| Mesures   | Résultats prévus   |
|---|--|
| <p>Organisation d'activités ministérielles qui contribuent à la protection des Canadiens et des Canadiennes</p>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i></li> <li>• Document plus sûr grâce à la mise en circulation de la carte de résident permanent</li> <li>• Collecte et analyse accrues de renseignements de sécurité à l'échelle internationale</li> <li>• Activités étendues de contrôle et de lutte contre la fraude</li> <li>• Examen médical fondé sur l'identification, l'évaluation et la gestion efficaces de l'état de santé des immigrants</li> </ul> |
| <p>Interception des individus qui essaient d'entrer au Canada sans les bons documents</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interception accrue de voyageurs non munis des bons documents</li> </ul>  |
| <p>Établissement de rapports sur les individus qui ont enfreint la <i>Loi sur l'immigration</i> et, au besoin, détention de ces personnes</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détention accrue des sans-papiers et des individus qui constituent une menace à la sécurité</li> </ul>  |
| <p>Renvoi des individus qui n'ont aucun droit de demeurer au Canada, surtout ceux qui constituent un danger pour la société canadienne</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renvois plus nombreux et plus rapides</li> </ul>  |

# Section IV : Organisation

**Tableau 4.1 : Tableau de concordance des résultats stratégiques et des secteurs d'activité (en millions de dollars)**

| Secteurs d'activité  | Résultats stratégiques  |   |  |  | Total des dépenses prévues 2002-2003 |
|--|---|---|--|--|--------------------------------------|
|  | Maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations au Canada | Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir | Favoriser l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants et leur intégration à la société canadienne | Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada |                                      |
| Maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations au Canada                                      | 105,2   |   |  |  | 105,2                                |
| Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir  |   | 105,0   |  |  | 105,0                                |
| Favoriser l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants et leur intégration à la société canadienne |   |   | 319,7  |  | 319,7                                |
| Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada                 |   |   |  | 261,9  | 261,9                                |
| Fournir des services de gestion  | 41,7  | 6,2   | 14,9   | 104,9  | 167,7                                |
| <b>Total</b>   | <b>146,9</b>  | <b>111,2</b>  | <b>334,6</b>   | <b>366,8</b>   | <b>959,5</b>                         |

# Organigramme



Reddition de comptes

**Ministre** : L'honorable Denis Coderre est le ministre responsable de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.

**Sous-ministre** : Michel Dorais relève du Ministre et est secondé par quatre sous-ministres adjoints\* qui lui rendent compte.

**Sous-ministre adjointe, Opérations** : Martha Nixon rend compte au Sous-ministre. Le secteur des Opérations contribue principalement aux secteurs d'activité suivants : maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada.

**Sous-ministre adjointe, Développement des politiques et programmes** : Joan Atkinson rend compte au Sous-ministre. Le secteur du Développement des politiques et programmes contribue principalement aux secteurs d'activité suivants : maximiser les avantages des migrations internationales, maintenir la tradition humanitaire du Canada, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada.

**Sous-ministre adjointe, Prestation des services centralisés et Services de gestion** : Lyse Ricard rend compte au Sous-ministre. Le secteur de la Prestation des services centralisés et des Services de gestion contribue principalement aux secteurs d'activité suivants : maximiser les avantages des migrations internationales, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et fournir des services de gestion.

**Sous-ministre adjoint, Orientations stratégiques et communications** : Alfred A. MacLeod rend compte au Sous-ministre. Le secteur des Orientations stratégiques et des communications contribue principalement au secteur d'activité des services de gestion.

\* Tous les sous-ministres adjoints contribuent aux cinq secteurs d'activité, mais seules leurs principales responsabilités sont exposées.

**Tableau 4.2 : Dépenses prévues nettes par secteur d'activité (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

| Secteur d'activité                                     | ETP   | Dépenses prévues<br>2002-2003 |
|--|-------|-------------------------------|
| Maximiser les avantages des migrations internationales | 1 349 | 105,2                         |
| Maintenir la tradition humanitaire du Canada           | 152   | 105,0                         |
| Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants        | 453   | 319,7                         |
| Gérer l'accès au Canada                                | 2 071 | 261,9                         |
| Fournir des services de gestion                        | 1 160 | 167,7                         |
| Dépenses prévues                                       | 5 185 | 959,5                         |

**Tableau 4.3 : Dépenses prévues du Ministère (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ETP)**

|   | Prévision<br>des dépenses<br>2001-2002 | Dépenses<br>prévues<br>2002-2003 | Dépenses<br>prévues<br>2003-2004 | Dépenses<br>prévues<br>2004-2005 |
|---|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Budgétaires du budget principal des dépenses</b> | 817,1                                  | <b>927,1</b>                     | 909,6                            | 876,7                            |
| Non budgétaires du budget principal                 | S/O                                    | S/O                              | S/O                              | S/O                              |
| Moins recettes disponibles                          | S/O                                    | S/O                              | S/O                              | S/O                              |
| <b>Total du budget principal</b>                    | 817,1                                  | <b>927,1</b>                     | 909,6                            | 876,7                            |
| Ajustements des dépenses prévues*                   | 154,5                                  | <b>32,4</b>                      | 8,4                              | 8,1                              |
| <b>Dépenses prévues nettes</b>                      | 971,6**                                | <b>959,5</b>                     | 918,0                            | 884,8                            |
| Moins recettes non disponibles                      | 460,0                                  | <b>412,1</b>                     | 412,1                            | 412,1                            |
| Plus coût des services reçus<br>Sans frais          | 214,3                                  | <b>240,2</b>                     | 240,2                            | 240,2                            |
| <b>Coût net du programme</b>                        | 725,9                                  | <b>787,6</b>                     | 746,1                            | 712,9                            |
| Équivalents temps plein                             | 4 686                                  | <b>5 185</b>                     | 5 078                            | 4 931                            |

\* Les ajustements comprennent le budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002 et les fonds approuvés pour les exercices suivants depuis la Mise à jour annuelle des niveaux de référence.

\*\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues d'ici la fin de l'exercice.

**Explication des changements :** La prévision des dépenses pour 2001-2002 comprend les ressources additionnelles consacrées au programme concernant les crimes de guerre et au Programme fédéral de santé intérimaire, ainsi qu'un paiement au titre de l'Accord Canada-Québec pour 2000-2001. Les dépenses prévues pour 2002-2003 sont plus faibles, en raison essentiellement de la diminution des ressources affectées à l'élimination de l'arriéré et de la fin du financement s'appliquant aux clandestins de la mer et à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo. Les dépenses prévues pour 2003-2004 et pour les années suivantes sont en baisse, en raison principalement d'une diminution des ressources consacrées à la carte de résident permanent et à la mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'immigration et la protection des réfugiés.

## Initiatives en matière de réglementation

| Législation et réglementation   | Résultats prévus  |
|---|---|
| <p>Législation et réglementation sur l'immigration et les réfugiés : la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> a reçu la sanction royale le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Cette loi-cadre touche à chaque élément du programme d'immigration – elle modernise les dispositions législatives actuelles et accélère le traitement des demandes d'asile. Le règlement d'application a été rédigé et devrait être mis en œuvre en 2002-2003. Le Règlement donnera effet aux principes énoncés dans la <i>Loi</i>, établira les catégories d'immigrants, les processus ainsi que les critères de sélection et définira un cadre de recouvrement des coûts.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande transparence législative;</li> <li>• Mesures plus efficaces pour s'attaquer aux passeurs et aux trafiquants de clandestins;</li> <li>• Efforts accrus en vue de protéger la sécurité des Canadiens et des Canadiennes;</li> <li>• Programme d'immigration de la catégorie de la famille plus moderne dans ses orientations et dans ses exigences;</li> <li>• Sélection d'immigrants aux compétences polyvalentes et contribuant ainsi au développement de l'économie canadienne;</li> <li>• Détermination du statut de réfugié plus rapide, efficace et efficiente;</li> <li>• Prise de décisions et exécution du programme plus rentables, efficientes et uniformes.</li> </ul> |

### Stratégie de développement durable pour 2001-2003 : principaux objectifs

La deuxième Stratégie de développement durable<sup>25</sup> de CIC a été déposée au Parlement le 14 février 2001 et porte sur la période allant de 2001 à 2003. Dans la stratégie, le Ministère s'engage à réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement; à sensibiliser les personnes concernées aux principes et aux objectifs relatifs au développement durable;

à mieux intégrer les considérations environnementales aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions; et à promouvoir la reddition de comptes et à assurer la conformité. Le tableau ci-dessous énonce les objectifs, les mesures et les dates cibles relatifs à la Stratégie de développement durable du Ministère. Au cours de 2002-2003, CIC continuera de mettre en œuvre le plan d'action établi dans sa stratégie de développement durable.

25 Pour plus de renseignements sur la Stratégie de développement durable, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/politique/sdd/sdd-2001.html>



**But 1 : Réduire le plus possible les effets néfastes des activités du Ministère sur l'environnement**

| Objectifs  | Mesures à prendre  | Dates cibles           |
|--|--|------------------------|
| Faire savoir à notre personnel à l'étranger que le Ministère appuie les mesures prises par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour écologiser ses installations à l'étranger, y compris répondre aux demandes de statistiques et de mesures de référence visant la consommation d'énergie et l'approvisionnement. | Veiller à ce que les gestionnaires des centres de responsabilité disposent de la liste de contrôle établie par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'intention des bureaux à l'étranger.   | 2003                   |
| Mettre au point, de concert avec d'autres ministères, un ensemble d'indicateurs relatifs à des domaines d'intérêt commun.  | Participer au Groupe de travail interministériel sur la mesure de la performance des opérations durables du gouvernement.<br>Utiliser les indicateurs pour mesurer le rendement.   | 2001-2003<br>2003      |
| Promouvoir de façon continue les avantages offerts par l'écologisation du parc automobile, de l'approvisionnement et des installations.  | Offrir des séances de sensibilisation sur la gestion du parc automobile, l'approvisionnement et les installations.   | 2002                   |
| Trouver des documents pertinents sur les initiatives et les politiques d'écologisation ainsi que sur les réalisations dans ce domaine et en assurer la disponibilité.  | Mettre sur pied un centre de documentation sur le système de gestion environnementale.   | 2002-2003              |
| Maximiser les occasions de contrôler la durabilité du parc automobile du Ministère, de formuler des normes nationales et d'adopter une approche uniforme pour tenir à jour des données sur l'utilisation des véhicules.  | Définir les besoins en matière d'établissement des rapports, puis concevoir une nouvelle méthode d'enregistrement des données sur les nouveaux véhicules, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de véhicules;</li> <li>• le nombre de kilomètres parcourus annuellement;</li> <li>• le nombre de véhicules dans le système de gestion des véhicules qui font état d'une consommation d'essence;</li> <li>• le nombre de véhicules pour lesquels on dispose de dossiers d'utilisation complets;</li> <li>• le nombre de kilomètres (enregistrés par les compteurs kilométriques) entrés mensuellement par les régions dans le cadre du nouveau système de gestion des véhicules.</li> </ul> | 2001-2002<br>2002-2003 |
| Mettre la dernière main, avec les ministères responsables, au <i>Guide d'approvisionnement écologique</i> destiné aux agents d'approvisionnement et le diffuser aux gestionnaires des centres de responsabilité.   | Diffuser des directives préliminaires à tous les gestionnaires des centres de responsabilité.  | 2002-2003              |
| Formuler et mettre en vigueur une stratégie pour freiner l'épuisement des ressources.  | Évaluer le niveau actuel de consommation du papier et du matériel de bureau à l'administration centrale et évaluer la possibilité de faire la même chose dans les régions.   | 2001-2002              |
| Maximiser les possibilités actuelles d'optimiser l'utilisation de l'espace et mettre au point des programmes de modernisation en collaboration avec les responsables des installations.  | Déterminer les installations où il conviendrait de prendre des mesures d'optimisation de l'utilisation de l'espace et de modernisation.  | 2001-2003              |

**But II : Sensibiliser le personnel du Ministère, les clients et les intervenants aux principes et aux objectifs relatifs au développement durable**

| Objectifs  | Mesures à prendre   | Dates cibles                                     |
|--|---|--|
| Préparer une stratégie de communications afin de sensibiliser le personnel aux enjeux liés au développement durable. | <p>Étendre les activités ministérielles de sensibilisation.</p> <p>Tenir à jour les sites Internet et intranet de CIC.</p> <p>Organiser des activités et remettre des prix dans le cadre de la Semaine de l'environnement.</p>  | <p>2003</p> <p>2001–2003</p> <p>Tous les ans</p> |
| Offrir un accès véritable à des renseignements sur le développement durable.   | <p>Traiter du développement durable dans la publication <i>Le Canada et les nouveaux arrivants</i>, remise à l'étranger aux immigrants sur le point de recevoir leur visa.</p> <p>Fournir aux bureaux régionaux, aux bureaux à l'étranger et aux fournisseurs de services de l'information sur le développement durable, à afficher et à utiliser dans le cadre des séances d'orientation destinées aux nouveaux arrivants.</p> | <p>2001–2003</p> <p>De façon continue</p>        |
| Promouvoir le développement durable comme une des valeurs liées à la citoyenneté canadienne.                         | <p>Préparer de la documentation présentant le développement durable comme une des valeurs liées à la citoyenneté.</p> <p>Pendant la Semaine de la citoyenneté, diffuser de la documentation sur la responsabilité des nouveaux arrivants de contribuer au bien-être économique, social et environnemental du Canada.</p>  | <p>2001–2003</p> <p>2001–2003</p>                |

**But III : Mieux intégrer les considérations environnementales aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions du Ministère**

| Objectifs   | Mesures à prendre   | Dates cibles                        |
|---|---|-------------------------------------|
| <p>Améliorer les connaissances de CIC en renforçant sa capacité de recherche et d'analyse.</p>  | <p>Obtenir des résultats de recherche et de l'information sur les programmes de CIC au moyen d'initiatives comme le Système mondial de gestion des cas, le Gouvernement en direct, l'entrepôt de données, la stratégie de mesure du rendement et le projet Metropolis.</p> <p>Participer à des réseaux de recherche et à des groupes de travail dans le but de recueillir de l'information sur le développement durable et sur la façon de l'aborder et de donner aux enjeux stratégiques horizontaux la perspective de la citoyenneté et de l'immigration.</p> <p>Veiller à ce que le personnel et les décideurs chargés des politiques et des programmes aient accès à des renseignements sur les répercussions sociales, économiques et environnementales des politiques et des programmes de CIC.</p> | <p>2003</p> <p>2003</p> <p>2003</p> |
| <p>Intégrer une composante environnementale dans nos processus de planification, d'élaboration de politiques et de mise en œuvre.</p> | <p>Participer aux travaux des réseaux inter-ministériels, comme le Projet de recherche sur les politiques, et aux consultations menées par ces réseaux afin de déterminer les options possibles d'intégration d'une composante environnementale aux politiques et aux programmes.</p> <p>Veiller à ce que les considérations relatives au développement durable soient prises en compte dans les consultations des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des intervenants au sujet de la planification des niveaux.</p>   | <p>2003</p> <p>2003</p>             |
| <p>Intégrer une évaluation stratégique des considérations environnementales dans les mémoires au Cabinet.</p>                         | <p>Préparer des mémoires au Cabinet qui comportent, s'il y a lieu, une évaluation stratégique des considérations environnementales.</p>   | <p>2001–2003</p>                    |

| But IV : Promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité   |   |              |
|--|---|--------------|
| Objectifs  | Mesures à prendre   | Dates cibles |
| Évaluer l'impact des programmes de CIC et relever, dans la mesure du possible, les interactions avec les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.                   | Tous les cadres d'évaluation devront, le cas échéant, tenir compte de l'incidence des politiques et des programmes de CIC sur le développement durable. | 2001-2003    |
| Évaluer chaque année les initiatives de développement durable pour en faciliter la communication dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> et le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> . | Créer un groupe de travail interministériel afin d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs de développement durable.              | 2003         |
| Concevoir, mettre en œuvre et améliorer continuellement les mesures du rendement afin d'évaluer les politiques et les programmes du Ministère.   | Préparer et diffuser un cadre pour la mesure du rendement.  | 2003         |

### Initiative du service à la clientèle

L'Initiative du service à la clientèle (ISC) a été mise en place à CIC en octobre 1999. Son principal objectif consiste à promouvoir et à soutenir les efforts destinés à améliorer le service global aux clients. En juin 2000, CIC a accepté de devenir l'un des quelques ministères responsables de l'Initiative d'amélioration des services, lancée par le Conseil du Trésor.

Les services aux clients ont pu être améliorés dans nombre de localités grâce à l'instauration de normes de service, à la mise en place d'outils de mesure de la satisfaction du client et à l'assurance de la qualité. Les responsables de l'ISC ont été chargés de trouver des solutions afin d'améliorer l'efficacité des activités de sélection des immigrants à l'étranger. Il a été recommandé de centraliser au Canada la partie administrative. Également, la décision d'utiliser des dossiers d'immigration traités par imagerie nous a révélé des moyens d'accroître l'efficacité, lesquels pourront être intégrés ultérieurement au Système mondial de gestion des cas. L'imagerie facilitera la centralisation des tâches administratives, tout en protégeant l'intégrité du

programme et la qualité des décisions. En effet, elle permettra que les décisions soient prises dans les bureaux à l'étranger, là où la connaissance du milieu local est plus courante et globale. Grâce à ces changements, les tâches administratives seront centralisées au Canada, mais les décisions continueront d'être prises à l'étranger.

Également, par l'entremise de l'ISC, la satisfaction des clients vis-à-vis du programme de citoyenneté a été évaluée et des outils ont été conçus pour renseigner davantage les clients sur les normes de service. Cette année, le programme de citoyenneté visera à améliorer le service aux clients en fonction des renseignements que ceux-ci ont fournis et à mettre en place les outils créés.

D'autres projets pilotes importants, comme le guichet commun CIC-Agence des douanes et du revenu du Canada au premier interrogatoire au point d'entrée à l'aéroport de Dorval, se poursuivront cette année. L'ISC continuera donc d'abriter un certain nombre de projets qui apportent des solutions opérationnelles concrètes à CIC.

# Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Dépenses d'immobilisation prévues (en millions de dollars)

| Secteur d'activité                             | Prévision<br>des dépenses<br>2001-2002 | Dépenses<br>prévues<br>2002-2003 | Dépenses<br>prévues<br>2003-2004 | Dépenses<br>prévues<br>2004-2005 |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Fournir des services<br>de gestion             | 25,2                                   | 0,0                              | 0,0                              | 0,0                              |
| Total des dépenses<br>d'immobilisation prévues | 25,2*                                  | 0,0                              | 0,0                              | 0,0                              |

\* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

**Explication des changements :** Les dépenses d'immobilisation prévues pour 2001-2002 comprennent principalement des dépenses pour la sécurité et la lutte antiterroriste. Les dépenses d'immobilisation pour les années suivantes ont été transférées au crédit pour les dépenses de fonctionnement, conformément à la Stratégie d'information financière.

Tableau 5.2 : Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

| Secteur d'activité   | Prévision<br>des dépenses<br>2001-2002 | Dépenses<br>prévues<br>2002-2003 | Dépenses<br>prévues<br>2003-2004 | Dépenses<br>prévues<br>2004-2005 |
|--|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants – Subventions</b>   |  |                                  |                                  |                                  |
| • Subvention aux termes de l'Accord Canada-Québec  | 111,7                                  | 106,7                            | 106,7                            | 106,7                            |
| Total des subventions  | 111,7                                  | 106,7                            | 106,7                            | 106,7                            |
| <b>Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants – Contributions</b>   |  |                                  |                                  |                                  |
| • Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants   | 17,4                                   | 26,5                             | 26,7                             | 26,4                             |
| • Programme d'accueil  | 2,6                                    | 2,8                              | 2,8                              | 2,8                              |
| • Cours de langue pour les immigrants au Canada  | 106,2                                  | 100,4                            | 100,4                            | 100,4                            |
| • Contributions aux provinces pour répondre aux besoins croissants d'aide à l'intégration des immigrants au Canada | 47,8                                   | 45,1                             | 45,1                             | 45,1                             |
| <b>Maintenir la tradition humanitaire du Canada – Contributions</b>  |  |                                  |                                  |                                  |
| • Programme d'aide au rétablissement   | 58,1                                   | 45,0                             | 45,0                             | 45,0                             |
| • Organisation internationale pour les migrations  | 2,0                                    | 2,0                              | 2,0                              | 2,0                              |
| Total des contributions  | 233,9                                  | 221,8                            | 222,0                            | 221,7                            |
| Total des paiements de transfert   | 345,8*                                 | 328,5                            | 328,7                            | 328,4                            |

\* Représente la prévision la plus juste du total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

**Explication des changements :** La prévision des dépenses pour 2001-2002 comprend les contributions liées à l'opération d'aide humanitaire au Kosovo et un paiement en vertu de l'Accord Canada-Québec pour 2000-2001. Les dépenses prévues pour 2002-2003 et les années suivantes reflètent la fin des contributions versées au titre de l'opération d'aide humanitaire au Kosovo.

## Détails des programmes de paiements de transfert

| Programme d'aide au rétablissement   |   |  |
|--|---|--|
| <b>Objectif</b><br>Assurer le soutien du revenu et une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés et aux personnes visées par des considérations humanitaires, dont le rétablissement au Canada a été accepté et qui ont besoin d'aide financière ou ont d'autres besoins spéciaux. | <b>Résultats prévus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les réfugiés dont le revenu est insuffisant sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 12 mois ou jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes, selon la première éventualité.</li><li>• Les réfugiés ayant des besoins spéciaux sont en mesure de recevoir des prestations afin de subvenir à leurs besoins de base pendant une période d'au plus 24 mois.</li><li>• Les fournisseurs de services peuvent offrir efficacement une gamme de services essentiels immédiats aux réfugiés pris en charge par le gouvernement.</li></ul> | <b>Jalons</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au cours des prochaines années, CIC mettra au point le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions pour guider les activités d'évaluation, de mesure du rendement et de normalisation.</li></ul> |

| Cours de langue pour les immigrants au Canada   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Objectif</b><br>Promouvoir l'intégration en donnant une formation linguistique élémentaire aux immigrants adultes dans l'une des deux langues officielles du Canada. | <b>Résultats prévus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les nouveaux arrivants acquièrent des compétences linguistiques de base.</li></ul> | <b>Jalons</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au cours des prochaines années, CIC mettra au point le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions pour guider les activités d'évaluation, de mesure du rendement et de normalisation.</li></ul> |

| Programme d'accueil   |   |   |
|---|---|---|
| Objectif  | Résultat prévu  | Jalons  |
| Mener des activités de recrutement, de formation, de jumelage et de coordination de bénévoles chargés d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter, à s'établir et à s'intégrer dans la société canadienne. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les nouveaux arrivants sont appuyés dans leur transition à la société canadienne.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours des prochaines années, CIC mettra au point le Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions pour guider les activités d'évaluation, de mesure du rendement et de normalisation.</li> <li>De 2002-2003 à 2004-2005, dans le cadre de l'Enquête longitudinale sur les immigrants au Canada, des données seront recueillies sur le processus d'adaptation des nouveaux arrivants au chapitre de l'emploi, de la langue, de la santé, des relations sociales et du logement.</li> </ul> |

| Contributions aux provinces chargées de fournir des services d'établissement et d'intégration aux termes d'un accord fédéral-provincial (Colombie-Britannique et Manitoba) |  |   |
|--|--|---|
| Objectif   | Résultat prévu   | Jalons  |
| Fournir des services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants dans les provinces du Manitoba et de la Colombie-Britannique.                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les provinces peuvent offrir des services d'établissement et d'intégration efficaces aux nouveaux arrivants.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt par les provinces du plan annuel des services et du rapport annuel.</li> </ul> |



## Subvention aux termes de l'Accord Canada-Québec

### Objectif

Préserver l'importance démographique du Québec au sein du Canada et intégrer des immigrants au sein de cette province dans le respect de l'identité distincte du Québec.

### Résultats prévus

- Dans l'ensemble, les services d'accueil, de formation linguistique et d'intégration culturelle offerts par le Québec correspondent aux services qu'offre le Canada dans le reste du pays.
- Les services du Québec sont accessibles à tous les résidents permanents du Québec sans distinction, qu'ils aient été sélectionnés ou non par le Québec.

### Jalons

- Aux termes de l'Accord, un comité mixte de fonctionnaires fédéraux et provinciaux a été créé; il a pour mandat d'étudier périodiquement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec.

**Tableau 5.3 : Coût net du programme de CIC pour 2002-2003  
(en millions de dollars)**

|   | Total        |
|---|--------------|
| <b>Dépenses prévues nettes</b>  | <b>959,5</b> |
| Plus : Services obtenus sans frais  |              |
| • Installations<br>(Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)   | 28,8         |
| • Part de l'employeur des avantages des employés liés aux cotisations<br>et coûts des assurances (Secrétariat du Conseil du Trésor) | 18,3         |
| • Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail<br>(Développement des ressources humaines Canada)                           | 0,1          |
| • Services juridiques<br>(Ministère de la Justice)  | 25,8         |
| • Services d'immigration à l'étranger<br>(Affaires étrangères et Commerce international Canada)                                     | 167,2        |
| Moins : Recettes non disponibles  | 412,1        |
| <b>Coût net du programme</b>  | <b>787,6</b> |

**Tableau 5.4 : Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)**

| Résultat stratégique  | Prévision<br>des recettes<br>2001–2002 | Recettes<br>prévues<br>2002–2003 | Recettes<br>prévues<br>2003–2004 | Recettes<br>prévues<br>2004–2005 |
|---|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Maximiser les avantages économiques et sociaux des migrations au Canada</b>                                      |  |                                  |                                  |                                  |
| • Recouvrement des coûts de l'immigration   | 253,2                                  | 234,5                            | 234,5                            | 234,5                            |
| • Droit exigé pour l'établissement  | 147,0                                  | 125,0                            | 125,0                            | 125,0                            |
| <b>Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin de se rétablir</b>  |  |                                  |                                  |                                  |
| • Recouvrement des coûts de l'immigration   | 9,3                                    | 8,1                              | 8,1                              | 8,1                              |
| • Intérêts du Programme des prêts aux immigrants  | 1,0                                    | 1,0                              | 1,0                              | 1,0                              |
| <b>Favoriser l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants et leur intégration à la société canadienne</b> |  |                                  |                                  |                                  |
| • Recouvrement des coûts de la citoyenneté  | 20,9                                   | 20,9                             | 20,9                             | 20,9                             |
| • Droit exigé pour la citoyenneté   | 19,4                                   | 13,9                             | 13,9                             | 13,9                             |
| <b>Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada</b>                 |  |                                  |                                  |                                  |
| • Recouvrement des coûts de l'immigration   | 6,4                                    | 5,9                              | 5,9                              | 5,9                              |
| • Obligations des transporteurs   | 2,8                                    | 2,8                              | 2,8                              | 2,8                              |
| <b>Total des recettes non disponibles</b>   | <b>460,0*</b>                          | <b>412,1</b>                     | <b>412,1</b>                     | <b>412,1</b>                     |

\*Représente la prévision la plus juste des recettes non disponibles jusqu'à la fin de l'exercice.

# Index

## A

Accord Canada-Québec, 5, 13, 18, 22, 35, 42, 45  
Affaires étrangères et du Commerce international, 18 29, 37  
Agence des douanes et du revenu du Canada, 28, 40  
Analyse comparative entre les sexes, 9  
Appliquer une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi pour gérer l'accès au Canada, 11, 26, 31, 47  
arriéré des demandes, 5, 12  
arrivée des clandestins de la mer, 5  
assurance de la qualité, 4, 18, 23, 40

## C

cadre pour la mesure du rendement, 40  
capacité, 3, 6-9, 17, 18, 22, 23, 26-28, 39  
carte de résident permanent, 5, 26-28, 30  
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 11, 19-21  
conjoints de fait, 14  
Conseil canadien pour les réfugiés, 18  
Conseil de recherches en sciences humaines, 8  
Conseil du Trésor, 4, 40, 46  
Cours de langue pour les immigrants au Canada, 22, 23, 43  
crime organisé, 26, 27  
crimes de guerre, 35

## D

dépenses prévues, 5, 12, 17, 22, 26, 31, 34, 35, 42, 46  
détention, 7, 11, 29, 30  
Développement des ressources humaines Canada, 7, 14, 46

développement durable, stratégie de, 36, 38-40

## E

Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, 8  
Enquête mondiale sur les valeurs, 8  
entente sur les tiers pays sûrs, 19  
États-Unis, 3, 6, 19, 21, 26-29  
étudiants étrangers, 11, 15, 16  
exécution de la loi, 26, 28, 31

## F

famille, 3, 10-13, 16, 18, 24, 36  
Favoriser l'adaptation et l'établissement des nouveaux arrivants et leur intégration à la société canadienne, 11, 31

## G

gens d'affaires immigrants, 12, 14, 16  
gestion du risque, 9

## H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 8, 17, 18, 20, 21

## I

IMM 1000, 27, 28  
Initiative sur la justice intégrée, 28  
introduction de clandestins, 26  
investisseurs, 11, 14, 16

## K

Kosovo, 5, 17, 35, 42

## L

législation sur la citoyenneté, 6, 24  
Loi sur l'immigration, 6, 11, 29  
Loi sur l'immigration et la protection  
des réfugiés, 3, 6, 7, 9, 12-14, 17, 21, 27,  
29, 30, 36

## M

Maintenir la tradition humanitaire du  
Canada, 33, 42  
Maximiser les avantages économiques et  
sociaux des migrations au Canada, 5, 11,  
12, 31, 33, 34, 47  
mesure du rendement, 9, 23, 39, 40, 43, 44

## O

Organisation internationale pour  
les migrations, 8, 18, 42

## P

Parlement, 3, 4, 6, 7, 12, 36  
parrainage, 16, 18  
partenaires, 3, 6-9, 13, 18, 23, 26, 28, 29  
Plan d'immigration, 17  
planification pluriannuelle, 7  
pratiques modernes de gestion, 9  
prévision des dépenses, 5, 17, 22, 35, 42  
Programme d'accueil, 22, 23, 42, 44  
Programme d'autorisation d'emploi  
du conjoint, 14  
Programme d'immigration des  
investisseurs, 14  
Programme d'établissement et d'adaptation  
des immigrants, 22, 23  
Programme d'aide au rétablissement, 18, 43  
Programme de protection, 20, 21  
programme de rétablissement des réfugiés,  
18  
Programme de rétablissement des réfugiés  
sélectionnés à l'étranger, 11, 18, 21  
programmes des candidats d'une province,  
13  
Projet Metropolis, 8, 39  
Projet pilote de traitement centralisé, 10

Projet pilote d'imagerie pour le traitement  
des demandes à l'étranger, 10  
Protéger les réfugiés et d'autres ayant besoin  
de se rétablir, 11, 17, 31  
provinces, 7, 13, 18, 23, 25, 42, 44

## R

recettes, 35, 46, 47  
rétablissement, 11, 17, 18, 21, 23, 42, 43  
réforme législative, 7, 9  
réfugiés, 3, 5-9, 11-14, 17-21, 23, 26, 27,  
29-31, 35, 36, 43, 47  
renvois, 29, 30

## S

sécurité, 5-8, 17, 19, 24, 26-30, 36, 41  
sélection, 11-14, 16, 36, 40, 45  
services de gestion, 31  
service à la clientèle, 40  
Système mondial de gestion des cas, 9, 39,  
40  
Système national de gestion des cas, 28  
Système d'information préalable sur  
les voyageurs, 27, 28  
Système de traitement accéléré des  
passagers, 28  
Système de soutien du renseignement, 28  
Système automatisé d'identification  
dactyloscopique, 28

## T

territoires, 7, 13, 18, 25  
terrorisme, 3, 26  
trafic de personnes, 26, 29  
travailleurs étrangers temporaires, 12  
travailleurs temporaires, 11, 14, 16  
travailleurs qualifiés immigrants, 12-14

## V

visiteurs, 11, 15, 16